

Elle est distante de 20 Km à l'Est de Dreux Chef Lieu d'Arrondissement, de 45 Km de Chartres, Préfecture de l'Eure et Loir et de 15 Km de Nogent le Roi, Chef lieu de Canton.

Et plus généralement elle est distante de 70 Km de Paris et d'Evreux. Elle est limitrophe des communes suivantes dans le même département : Goussainville, Champagne, Broué, La Chapelle Forainvilliers, Ouerre, Saint Laurent la Gâtine, Les Pinthières. Elle est limitrophe des communes suivantes dans la région voisine : Dannemarie, Bourdonnée, Condé sur Vesgres, Granchamps.

Elle fait partie du canton de NOGENT LE ROI. Il est composé des 18 communes suivantes : Le Boullay Mivoye, Le Boullay Thierry, Boutigny Prouais, Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Lornaye, Faverolles, Néron, Nogent le Roi, Ormay, Les Pinthières, Saint Laurent la Gâtine, Saint Lucien, Senantes, Villemeux sur Eure, Villiers le Morhier. Elle fait partie de l'arrondissement de Dreux.

Sa surface totale est de 3250 Hectares et ses habitants sont au nombre de 1533 au recensement de 1999 et de 1760 au dernier recensement de 2009. Son altitude varie de 120 mètres NGF à l'Ouest à 175 mètres NGF sur le Sud Est du territoire à la Butte de Beauterne.

Elle est traversée par les routes départementales :

- D147 d'Ouest en Est
- D21, D 101, D101-1, D 305-2 du Nord au Sud
- Et d'autres départementales moins importantes la D305, la D 306-4, la D305-2.

De plus, le territoire communal bénéficie de la proximité de la RN 12 sur la commune de voisine, de la Gare SNCF de Houdan (département voisin).

2- LA POPULATION :

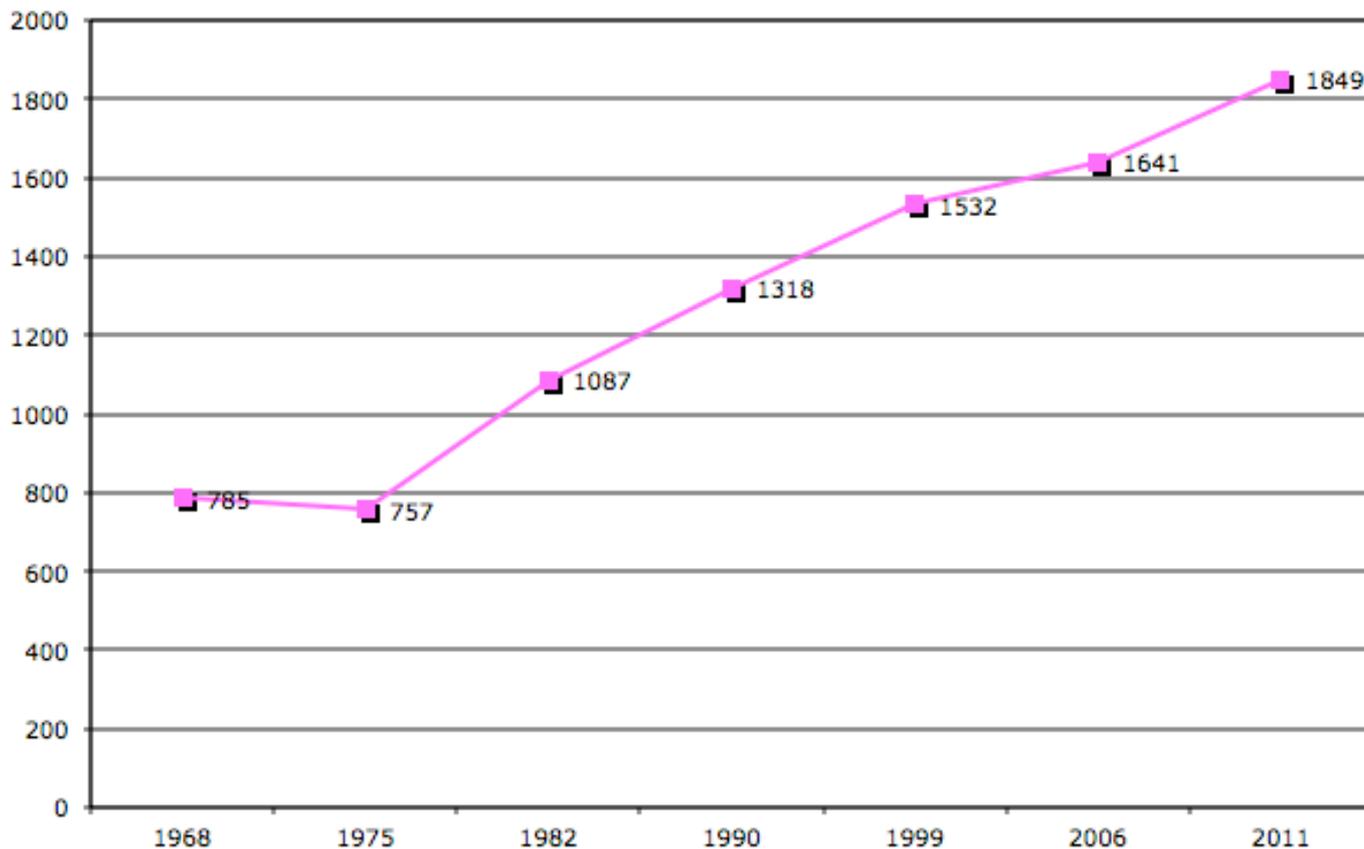
- Variation de la population :

En 1999, la population compte 1532 habitants soit une densité de 47,2 habitants au Km².

En 2006, la population compte 1641 habitants soit une densité de 50,5 habitants au Km².

En 2011, la population compte 1849 habitants soit une densité de 56,9 habitants au Km².

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Données : INSEE RGP 2011

Ce Graphique montre une population qui connaît une croissance constante et régulière entre 1975 et 2011. On constate cependant une diminution de la population entre 1968 et 1975.

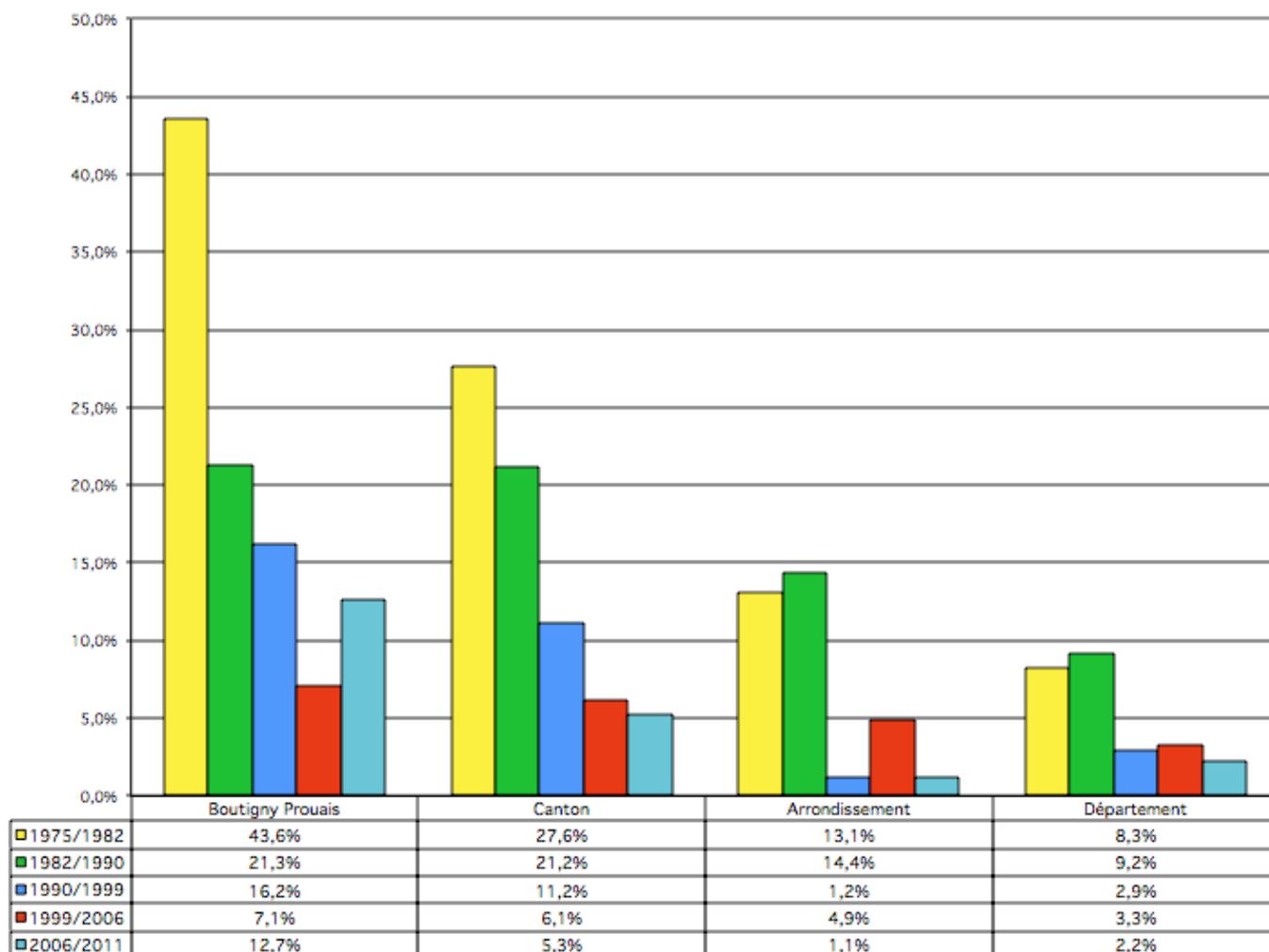
Cette légère diminution entre 1968 et 1975 s'explique par vraisemblablement une mutation de l'activité agricole accompagnée d'un vieillissement de la population et d'un départ des jeunes vers des pôles urbains plus attractifs (Houdan, Chartres, Dreux, Paris...)

La croissance constante depuis 1975 jusqu'à 2011 est liée à la création de lotissements à usage résidentiel, et à une pression forte venant de la proximité de la région de l'île de France (division des anciens corps de ferme et densification des zones urbaines existantes), de la proximité d'Houdan et d'une attractivité de la commune par son caractère de petits hameaux, à proximité d'axes de desserte qui n'ont cessé de se développer ces trente dernières années.

Entre les deux derniers recensements, la population a augmenté de + 208 habitants, ce qui correspond à une croissance de 12,75 % par rapport à 2006.

Entre 1968 et 2011, la population a cru de + 1064 habitants, ce qui correspond à une augmentation très importante, la population a plus que doublé en l'espace de 43 ans avec un rythme linéaire de 24,7 personnes par an.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU TAUX DE VARIATION



Données : INSEE RGP 2011

Ce tableau représente les variations de la population entre chaque recensement. La commune de BOUTIGNY PROUAI a connu un ralentissement de la croissance de sa population entre 1975 et 2006, suivi d'une croissance. Cependant toutes périodes confondues, elle conserve la croissance la plus importante en comparaison de ses circonscriptions administratives.

Le ralentissement de la croissance peut vraisemblablement s'expliquer par :

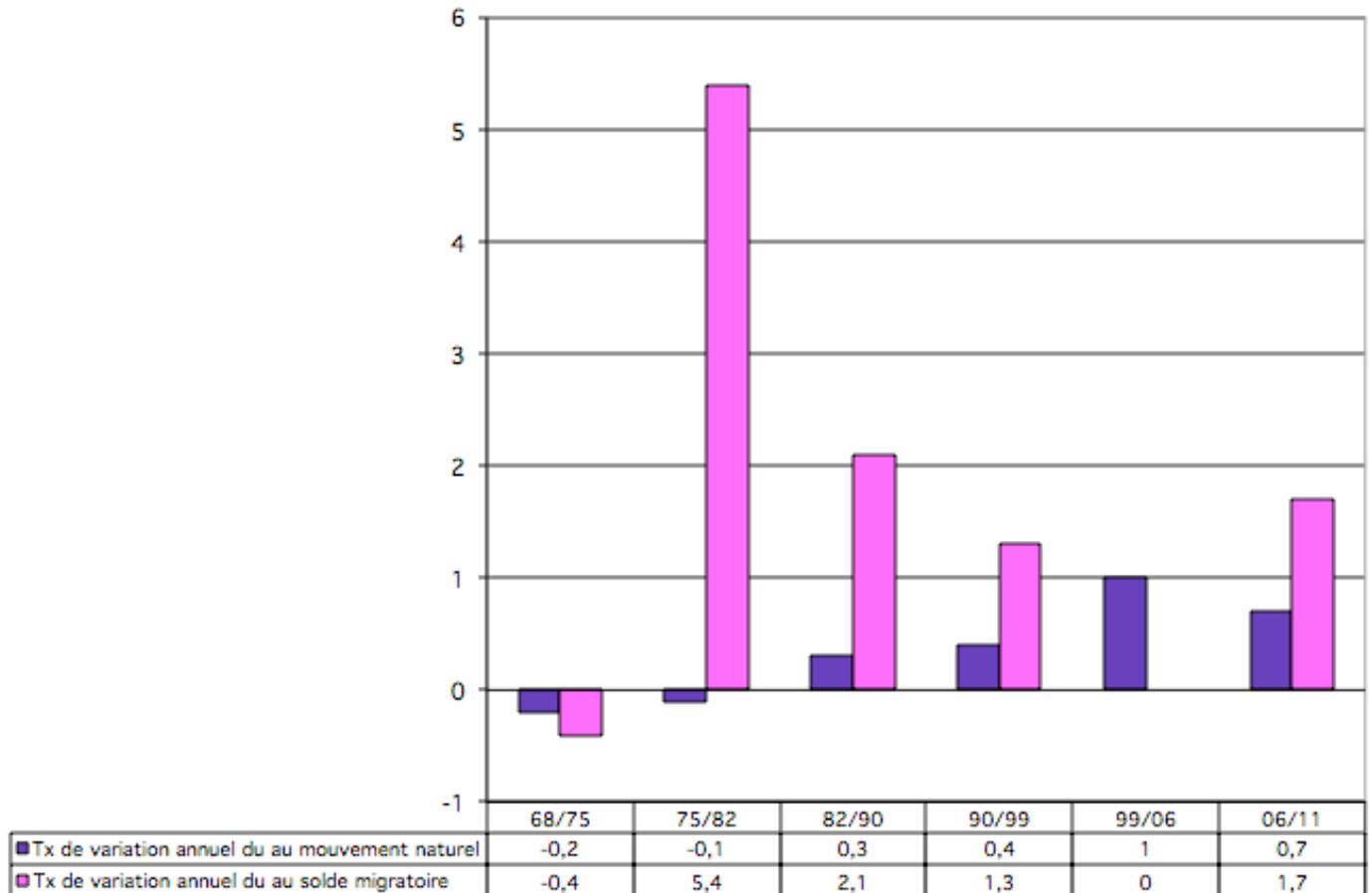
- Un manque des disponibilités foncières.
- Un coût très élevé du foncier (pour les habitants du département 28, mais pas pour ceux de la région Ile de France)

La croissance sur la dernière période, s'explique par une division du bâti existant et une densification.

La situation de la commune sur l'ensemble des périodes est identique à celle du Canton.

Le Département et l'Arrondissement à l'inverse du Canton et de la commune connaissent sur la période 1982-1990 et sur la période 1999/2006 une croissance plus rapide que sur la période précédente, suivi d'un ralentissement sur 2006/2011.

GRAPHIQUE 3 : INFLUENCE DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE



Données : INSEE RGP 2011

Le solde migratoire a une forte influence sur l'évolution de la population de la commune de BOUTIGNY PROUAIS de 1968 à 1999, que se soit sur sa croissance ou sa stagnation. Comparativement l'influence du solde naturel est moins importante.

Sur la période 1968-1975, le solde migratoire et le solde naturel étaient négatifs. Cette période, la population a connu une diminution qui s'explique vraisemblablement par un vieillissement important de la population et par un départ des jeunes vers des pôles urbains voisins.

La période 1975-1982, montre un solde naturel qui reste négatif, mais à contrario un solde migratoire qui connaît une croissance forte et la plus importante de toutes les périodes. La croissance sur cette période correspond à la plus forte augmentation de la population et est due à l'arrivée de personnes extérieures à la commune.

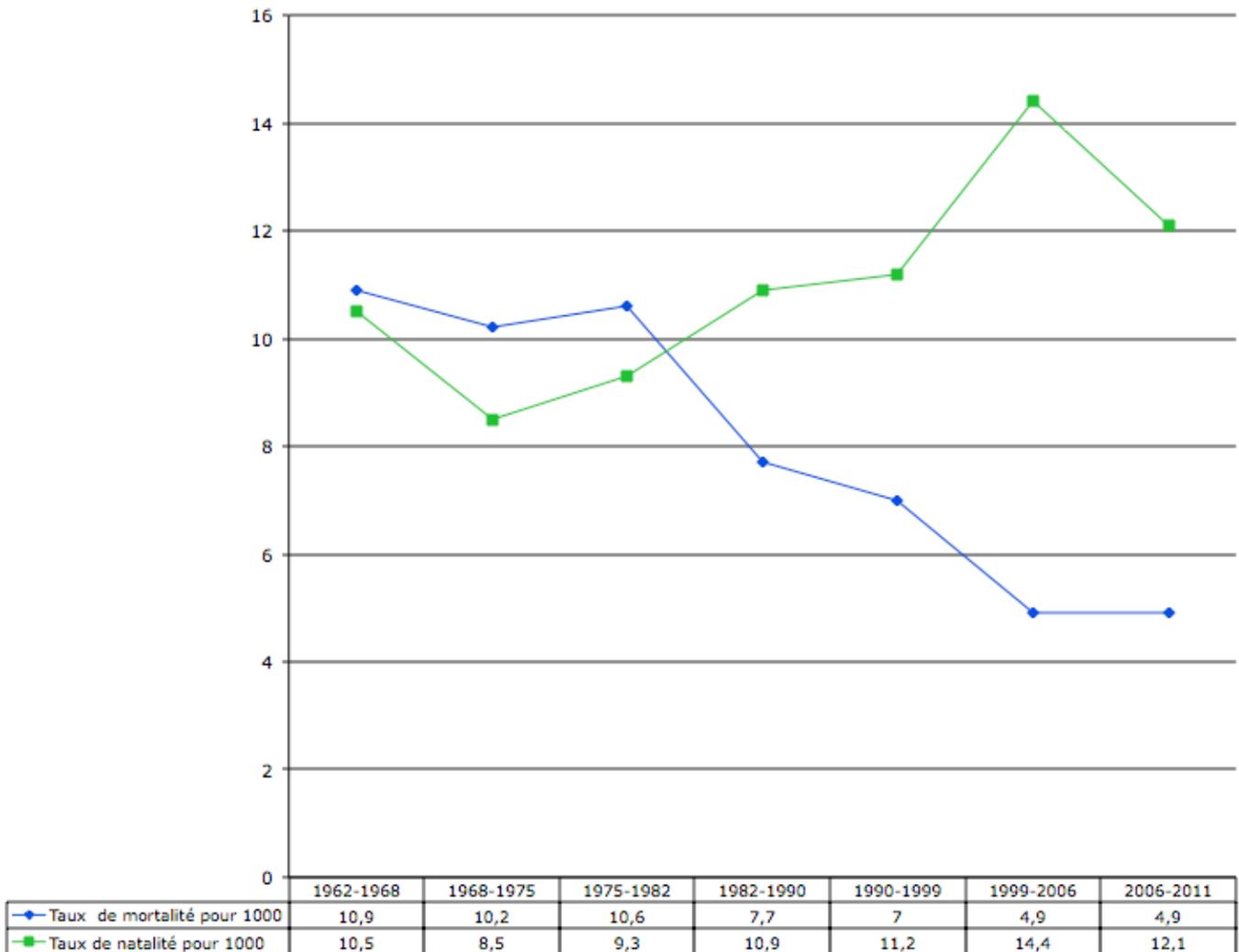
Sur les périodes 1982-1990 et 1990-1999, le solde migratoire reste positif, mais décroît pour devenir nul sur la période 1999-2006 et redevenir nettement positif sur la période 2006-2011.

Sur les mêmes périodes, le solde naturel redevient positif et croît tout en restant inférieur au solde migratoire sauf sur la période 1999-2006 où il est supérieur au solde migratoire.

La population qui est arrivée lors de la période 1975-1982 et des périodes suivantes correspondait vraisemblablement à des cellules familiales en formation (naissance du premier enfant sur la commune) ou en renforcement (naissance du second enfant sur la commune). Au regard de l'évolution du solde naturel, la population paraît avoir rajeunie. Cette tendance se confirme sur la période 1999-2006, le solde naturel est devenu supérieur au solde migratoire.

La commune a connu une croissance de sa population qui est majoritairement due à l'apport de population extérieure.

GRAPHIQUE 4 : VARIATION DES TAUX DE NATALITE ET DE MORTALITE



Données : INSEE RGP 2011

Le taux de mortalité de la commune (4,9‰) reste inférieur à ceux des autres circonscriptions administratives en 2011, canton (7,4‰), arrondissement (8,4‰),.

Le taux de natalité est légèrement inférieur à ceux des autres circonscriptions administratives, canton (13,8‰), arrondissement (14,4‰)... Ils traduisent cependant un excédent naturel positif et supérieur à celui du Département et de la France. Cet excédent provient du phénomène du « moins mourir » sur la commune, qui est à associer à une dynamique de population « jeune ».

Ces tendances sont à comparer avec celles du département et de la France pour 2011

	BOUTIGNY PROUAIS	EURE et LOIR	FRANCE
Taux de Mortalité pour 1000	4,9	8,7	8,5
Taux de Natalité pour 1000	12,1	13,2	12,8
Excédent naturel	+7,2	+4,5	+4,3

La commune s'inscrit en-dessous de la tendance nationale et départementale pour les décès et pour les naissances. Ils traduisent un excédent naturel positif et supérieur à celui du Département et de la France. Cet excédent provient du phénomène du « moins mourir » sur la commune, qui est à associer à une dynamique de population « jeune ».

GRAPHIQUE 5 : POPULATION PAR TRANCHE D'AGE 1999 - 2006



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

La comparaison, entre les différentes classes d'âge, nous permet de voir une population relativement jeune. La classe d'âge de 0-14 ans quasi aussi importante que celles des 30-44 ans. La classe d'âge des 45-59 ans est en augmentation en 2011. Les tendances entre 2006 et 2011 sont:

- La classe d'âge des 30-44 ans majoritaire en 2006 est remplacée par la classe d'âge des 45-59 ans en 2011
- La classe d'âge des 30-44 ans est en seconde position à quasi égalité avec celle des 0-14ans confirmant la jeunesse relative de la population et une dynamique.
- La classe d'âge des 15-29 ans est en quatrième position La classe d'âge des 60-74 ans est en cinquième position et en augmentation en 2011
- La classe d'âge des 75 ans et plus est en dernière position et en augmentation en 2011.

L'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de personnes de -20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et +):

1,04	en 1975
1,87	en 1982
2,02	en 1990
2,09	en 2006
1,80	en 2011

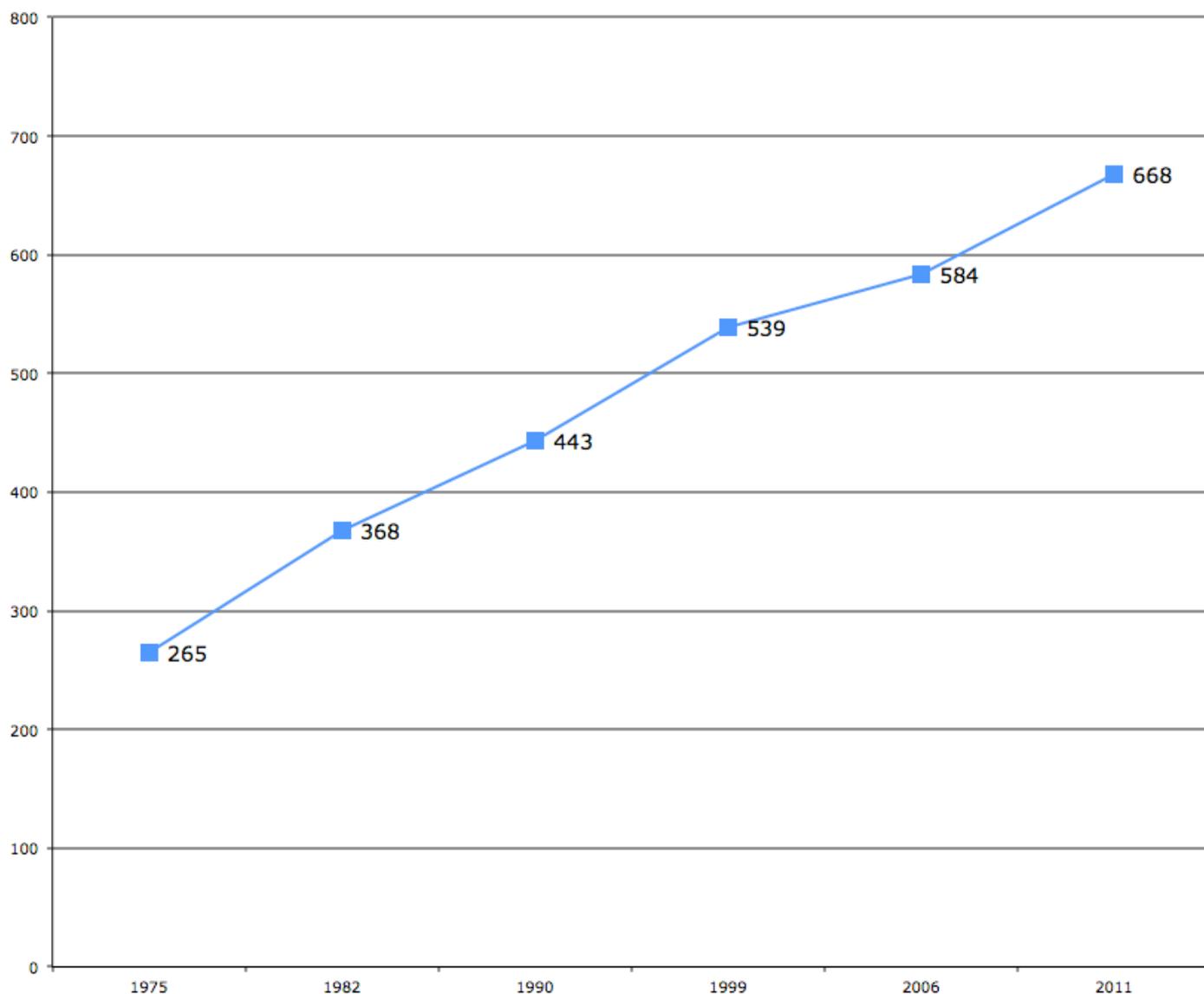
L'indice de jeunesse conforte le diagnostic précédent à savoir une population qui connaît un léger vieillissement entre 2006 et 2011 et proportionnellement un rajeunissement entre 1975 et 2006.

L'indice de jeunesse de 2011 est supérieur à celui de 1975.

Cet indice de jeunesse confirme un phénomène de ralentissement du vieillissement, même d'un rajeunissement fragile existant depuis 40 ans, avec une population de personnes du troisième et quatrième âge proportionnellement inférieure sur la commune que sur la moyenne départementale.

Si l'on rajeunit sur la commune de BOUTIGNY PROUVAIS cela est principalement dû à la faible proportion et croissance des personnes du troisième et quatrième âge, et à la présence d'une population plus jeune avec des enfants. La décohabitation, du fait du solde migratoire positif, ne s'est pas encore faite, et semble être relativement peu importante en comparaison au nombre de nouveaux arrivés.

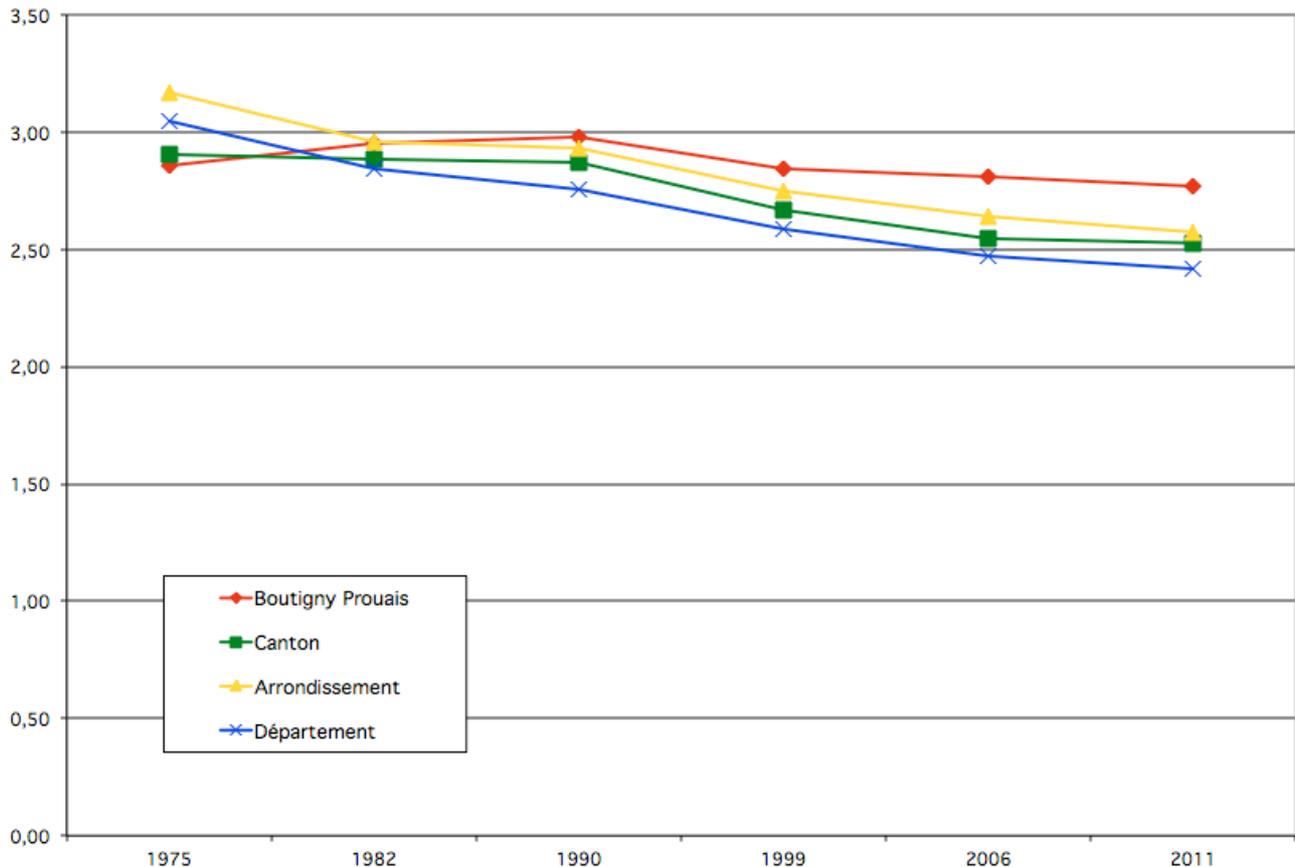
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU NOMBRE DES MENAGES



Données : INSEE RGP 2011

Le nombre de ménages a nettement augmenté et avec une croissance linéaire et quasi constante entre 1975 et 2011. Il passe de 265 à 668 soit +403 ménages supplémentaires pour une population qui est en augmentation (+1092 personnes sur la même période).

GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'OCCUPANT PAR RESIDENCE PRINCIPALE (MENAGE)



Données : INSEE 2012

La commune connaît une tendance atypique en 1982 avec une croissance du nombre de personnes par ménage, alors que ses circonscriptions administratives accusaient une diminution du nombre de personnes par ménage. Depuis 1982 jusqu'à 2011 la commune connaît une tendance identique à ses circonscriptions administratives : Canton et Arrondissement et Département, c'est-à-dire une stagnation suivie d'une diminution du nombre de personnes par ménage.

Cette tendance inverse s'explique par un Département en limite du centre parisien et par une arrivée de personnes avec des enfants qui ont des besoins en matière de logements (tailles et coûts) qui sont difficilement accessibles dans la région parisienne.

En 2011, le nombre de personnes par ménage le plus important est celui de la commune suivi par l'Arrondissement, le Canton et le département.

La population sur BOUTIGNY PROUAIS connaît une croissance très forte et importante depuis 1975 jusqu'à 2011. Cette croissance s'explique par des apports de populations extérieures à la commune, mais aussi par la relative jeunesse de la population (création ou renforcement de la cellule familiale). La population en quarante ans a plus doublé.

Le solde naturel après être resté négatif jusqu'en 1982 redevient positif et connaît une croissance forte, le renouvellement de la population reste en 2011 assuré par les naissances derrière le solde migratoire à contrario de 1975 (la population a vu son nombre d'habitants diminué en 1975).

La commune reste attractive :

- Des dessertes viaires, routes nationale et départementale à proximité
- Des équipements scolaires sur place, cantine garderie....
- Par son cadre de vie de qualité et varié selon les hameaux
- De sa situation à proximité de Houdan et de la région d'île de France

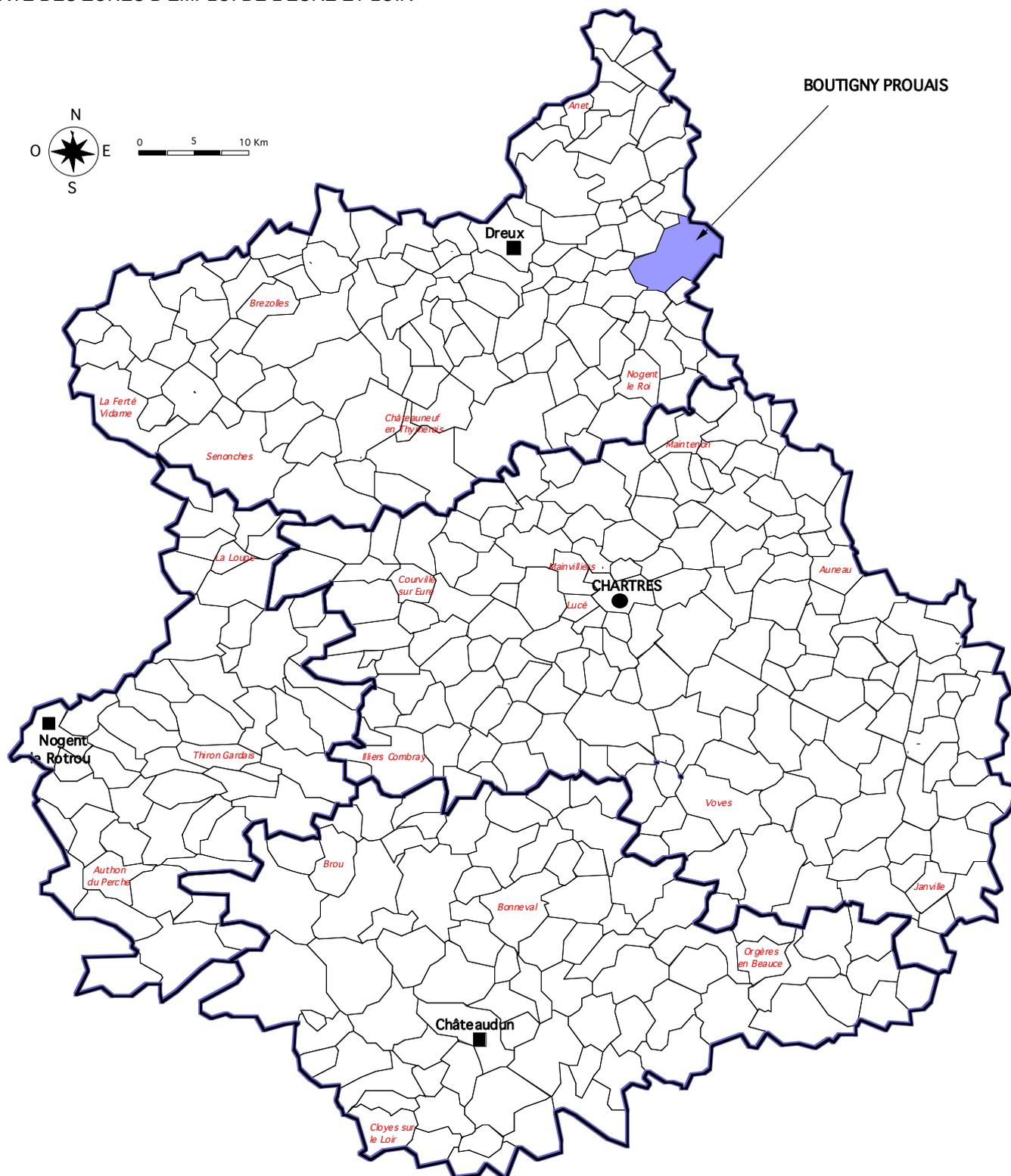
Ces chiffres et ces conclusions sont à relativiser du fait d'un échantillon de population inférieur à 2000 personnes.

Un phénomène particulier est la relative jeunesse de la population sur la commune mais aussi sur le canton et les communes voisines, qui traduit un phénomène d'arrivée de familles d'île de France ou de régions parisiennes, qui trouvent de logements mieux adaptés : tailles et coût, ainsi qu'une qualité de cadre de vie supérieure.

- La population active :

La commune de BOUTIGNY PROUAIIS est située en limite Est de la zone d'emploi de Dreux

CARTE DES ZONES D'EMPLOI DE L'EURE ET LOIR



Extrait : « Bilan économique et Social de la région centre 2010-édition 2011 »

« Synthèse générale

Une reprise encore fragile en région Centre

L'économie régionale repart en 2010, dans un contexte national et international plus favorable, malgré encore quelques difficultés. L'activité des entreprises est plus dynamique sauf dans la construction qui reste déprimée. L'emploi progresse, surtout dans le tertiaire et l'intérim. Le chômage baisse légèrement, mais les bénéficiaires de minima sociaux sont plus nombreux. Le début de l'année 2011 est bien orienté grâce notamment au regain de l'investissement des entreprises et à l'amélioration du marché du travail. Néanmoins, certains risques demeurent : ralentissement dans les pays émergents, renchérissement des matières premières, contraintes budgétaires des États, conséquences des catastrophes naturelles.

Comme au niveau national, l'année 2010 est marquée en région Centre par une reprise économique timide comparée à la crise subie les deux années précédentes. Le PIB national a progressé lors de chaque trimestre de l'année, même au quatrième, impacté par les intempéries. Le niveau atteint en fin d'année est cependant bien inférieur à celui de début 2009 (+ 1,5 % en 2010 après - 2,7 % en 2009). La progression du PIB est notamment due à la demande extérieure et à la demande interne. Le retour à une forte croissance mondiale (+ 2,5 % en 2010), notamment dans les pays émergents, aux États-Unis et en Allemagne, a permis l'accélération des échanges commerciaux et a relancé l'activité des entreprises françaises : a reconstituer leurs stocks. Ces dernières sont cependant très prudentes, elles ont peu investi et peu embauché. Cette reprise a aussi été possible grâce à l'action publique qui a contribué à l'assainissement du secteur financier et dynamisé l'économie grâce à des plans de relances de grande ampleur. Les ménages ont profité de ces mesures de soutien, d'une légère amélioration du marché du travail et d'une hausse des revenus. La consommation des ménages a ainsi progressé. Les ménages ont, par contre, très faiblement investi compte tenu d'un contexte économique inspirant encore peu la confiance.

La région Centre, qui a été plus touchée par la crise que la moyenne nationale en raison du fort poids de l'industrie et de l'intérim, semble se redresser au même rythme en 2010. L'emploi progresse de 0,7 % sur l'année contre 0,8 % en métropole. L'activité repart dans tous les secteurs sauf dans la construction où elle se détériore. La situation sur le marché du travail reste difficile, même si le taux de chômage baisse légèrement. Le chômage des jeunes demeure très élevé et celui des seniors augmente. Enfin le nombre de bénéficiaire des minima sociaux est en progression.

Reprise de l'activité industrielle mais pas de son emploi

Après avoir atteint des niveaux très bas en 2009, avec une baisse du PIB de l'ordre de 12 % au niveau national, sans doute comparable au niveau régional, l'activité redémarre dans l'industrie en 2010 malgré la fin de la prime à la casse pour l'automobile. Les capacités de production s'approchent d'un niveau optimum et les carnets de commande se garnissent à nouveau. Le niveau d'activité atteint reste cependant encore bien inférieur à celui du début de l'année 2009, la progression du PIB étant de 4,7 % au niveau national. Face à ce retour d'activité, les entreprises ont cessé le recours au chômage partiel et ont de nouveau fait appel à des intérimaires, le niveau d'activité étant encore insuffisant pour embaucher du personnel. L'emploi salarié industriel a donc de nouveau fléchi dans la région, de 2,7 %, une baisse comparable à la tendance de moyen terme du secteur.

La construction toujours en difficulté

La baisse se poursuit dans la construction, de l'ordre de 5 % pour le bâtiment, de 2 % pour les travaux publics et de 0,7 % pour l'ensemble des emplois. Les mises en chantiers diminuent de 8 % et sont inférieures d'un quart à leur niveau de début 2008. Le logement collectif fléchit après être resté soutenu les années précédentes tandis que le logement individuel groupé repart légèrement. L'entretien-réparation et la construction de bâtiment d'activité restent à des niveaux bas. L'action publique continue de soutenir un peu le secteur, même si elle est moins forte qu'en 2008 et 2009. La construction de bâtiment public est en augmentation et les activités de travaux publics ne baissent que légèrement, retrouvant leur niveau moyen du début de la décennie. Les prévisions de dépenses des collectivités sont cependant orientées modérément à la hausse.

Du mieux pour les agriculteurs grâce à la hausse des prix des produits

Les agriculteurs retrouvent un peu le moral en 2010 grâce à une forte progression des prix des produits agricoles, notamment des céréales, fruits et légumes et vins. Cette hausse est liée aux aléas climatiques qui ont limité les ventes des principaux autres pays producteurs. Les rendements de production, dans la région, ont été corrects. Le revenu des agriculteurs a ainsi progressé, malgré une hausse modérée du coût des charges. Seuls les éleveurs d'animaux ne s'y retrouvent pas avec des charges élevées et des prix à la vente stagnants.

Les services, moteur de la hausse des emplois

L'activité des services marchands a sensiblement augmenté en France : 3,9 % pour les activités financières, 2,3 % pour les services aux ménages et aux entreprises, 2,0 % pour les transports, 1,7 % pour le commerce. Cette croissance a été nette aussi dans la région avec une hausse de 1,3 % des emplois des services marchands, contre 0,9 % au niveau national. Les services aux entreprises, aux ménages et le commerce ont gagné le plus d'emplois dans la région tandis que les transports et les activités immobilières ont été les moins actifs. Le secteur de l'hébergement et la restauration a regagné les emplois

perdus l'an dernier. La fréquentation des hôtels est restée assez faible mais les autres types d'hébergements touristiques (campings, gîtes...) sont plus dynamiques, grâce notamment à la clientèle étrangère.

Les ménages consomment toujours, mais investissent peu

La croissance de la consommation des ménages s'est accélérée en 2010 en France (+ 1,7 % après + 0,6 % en 2009), contribuant ainsi fortement à la hausse du PIB. Elle concerne notamment les produits agroalimentaires, l'énergie, les transports et les services financiers. Cette hausse a été possible grâce à l'augmentation du revenu disponible brut des ménages (+ 2,4 %), notamment de la masse salariale (+ 2,1 %) et des prestations sociales (+ 3,0 %). Le pouvoir d'achat progresse un peu moins que l'an dernier du fait de la hausse des prix à la consommation (+ 1,2 % contre - 0,6 % l'an dernier).

Ces résultats positifs cachent cependant des disparités entre ménages avec, en région Centre, une part de ménages non imposés et de bénéficiaires de minima sociaux toujours élevée et une situation encore précaire sur le marché du travail. De plus, l'investissement des ménages dans l'immobilier baisse de nouveau en 2010 (- 2,2 % après - 8,7 % en 2009) malgré un rebond au second semestre.

Hausse des échanges commerciaux

Après avoir nettement ralenti l'an dernier suite à une forte baisse de la demande mondiale, les échanges commerciaux repartent fortement à la hausse en 2010, de 12,4 % pour les exportations régionales et de 8,7 % pour les importations. Le solde commercial, négatif au niveau national, devient nettement excédentaire dans la région, de l'ordre de 800 millions d'euros, grâce aux produits phares que sont les produits pharmaceutiques, cosmétiques et les équipements électriques. Le solde est particulièrement positif avec les pays européens tandis qu'il est négatif avec l'Asie d'où viennent de plus en plus de produits importés.

Stabilité de la création d'entreprise

La création d'entreprise a progressé de 80 % en 2009 grâce à la mise en place du régime des auto-entreprises, hausse plus importante qu'au niveau national. En 2010, la création d'entreprise progresse faiblement dans la région (+ 4 % contre + 9 % en métropole) et reste à des niveaux très importants, même en dehors du régime auto-entrepreneurial. Les secteurs qui ont le plus bénéficié de l'auto-entreprise en 2009 accusent le coup en 2010, à l'opposé de ceux qui en avaient peu profité en 2009.

Difficultés sociales toujours prégnantes

Après une forte dégradation sur le marché du travail en 2009, la situation commence à s'améliorer en 2010 même si elle reste préoccupante. Le taux de chômage baisse de 0,3 point sur un an dans la région (8,4 % au quatrième trimestre), au même rythme qu'au niveau national, et reste inférieur de 0,8 point au taux national. La région compte cependant près de 100 000 demandeurs d'emploi, dont une part croissante des chômeurs longue durée et de seniors. Les jeunes actifs ont bénéficié de l'accroissement des emplois précaires, notamment intérimaires, pour être moins nombreux à la recherche d'un emploi. Leur insertion sur le marché du travail, entre autre pour les apprentis, demeure très difficile et leur taux de chômage est très élevé. Les aides à l'emploi sont restées relativement soutenues même si le nombre de bénéficiaires a légèrement diminué. L'aide à la création d'entreprise et les exonérations de cotisations sociales ont baissé tandis que les contrats d'insertion des jeunes ont augmenté. Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux s'accroît, en lien avec la mise en place du RSA mais aussi de la hausse de la précarité.

Une accélération de la croissance en 2011 malgré certains aléas

La croissance du PIB est forte au premier trimestre 2011, + 1,0 %, et devrait rester assez bien orientée, de l'ordre de 0,4 %, au second trimestre. La croissance annuelle de 2011 devrait être proche de 2 %. La poursuite de la hausse de la demande mondiale permet aux entreprises d'accroître leur activité et d'investir de nouveau. La situation s'améliore sur le marché du travail avec un taux de chômage à la baisse au premier semestre de 2011 et une poursuite des créations d'emploi, ce qui redonne confiance aux ménages, lesquels consommeront et investiront davantage.

Malgré cela, quelques aléas pourraient rendre les prévisions moins optimistes : les prix des matières premières augmentent fortement, les contraintes budgétaires des États et les conséquences de la catastrophe au Japon ou de la sécheresse en France pourraient inciter le gouvernement et les acteurs économiques à la prudence. »

Source : Les dossiers de l'INSEE

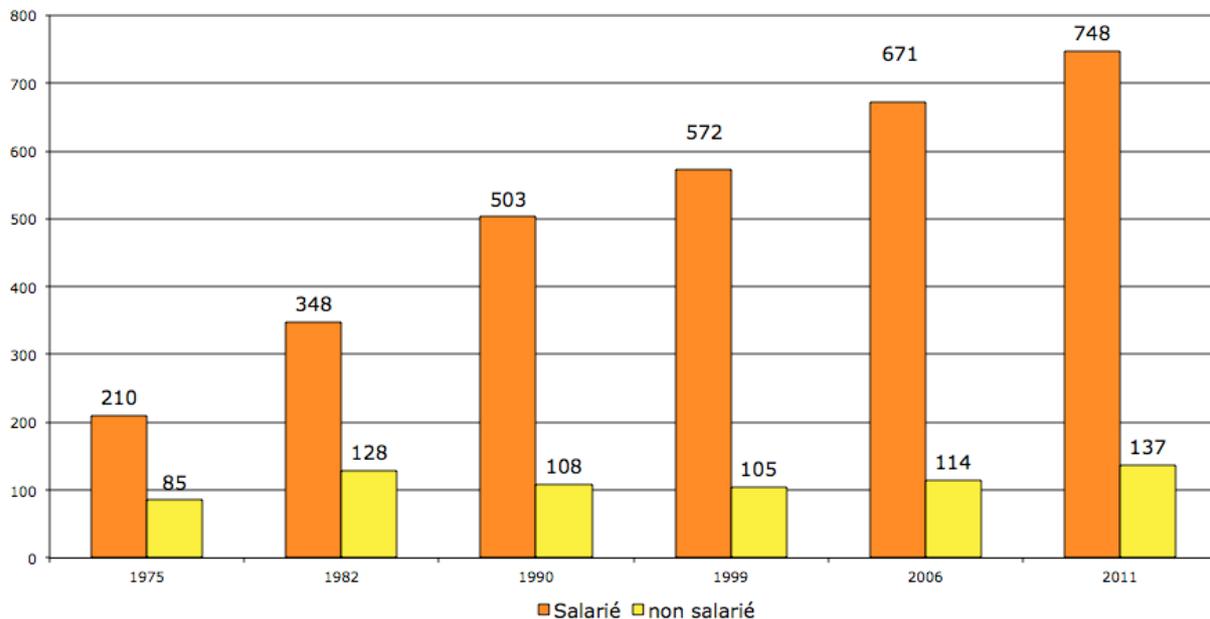
En 2011, la Commune compte 947 actifs dont 876 travaillent et 71 sont à la recherche d'un emploi.

Le taux d'activité de la Commune a diminué, il est passé de 78,5% en 2006 à 76,8% en 2011 à l'identique du Canton mais en restant légèrement supérieur en 2011 au taux d'activité du Canton qui est de 76,6%.

Et à l'inverse de la croissance connue dans ses autres circonscriptions administratives, et légèrement supérieur à celui de l'Arrondissement (73,1%) et du Département qui est de 74,7%.

En 2011 sur les 1849 habitants de la commune, 947 sont actifs dont 524 hommes et 423 femmes. Les chômeurs représentent environ 5,8% de la population active totale.

GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DE LA REPARTION ENTRE SALARIES-NON SALARIES

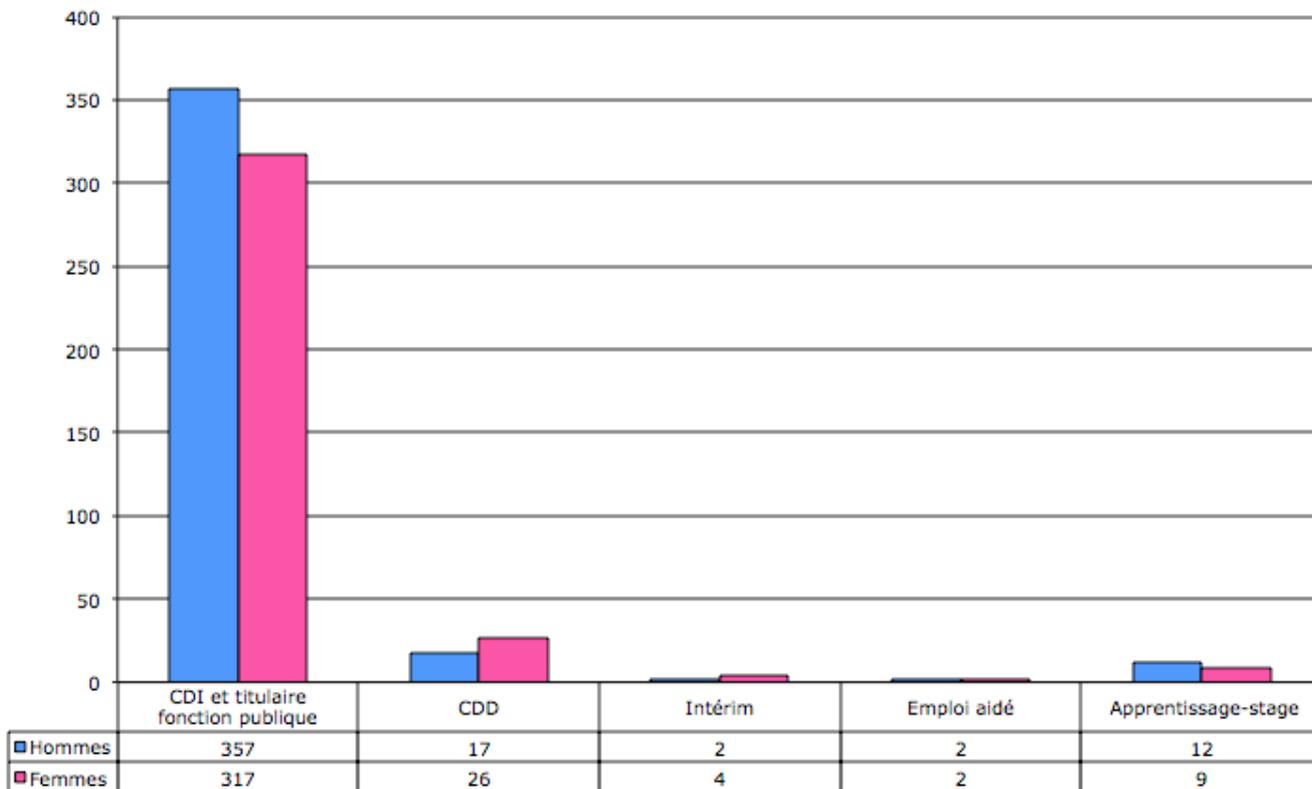


Données : INSEE RGP 2011

Ce graphique montre une augmentation de la population active ayant un emploi entre 1975 et 2011 (+ 590 personnes) ; La population totale sur la même période a doublé et la population active ayant un emploi a plus que doublé.

La population non-salariée connaît une diminution constante de 1982 à 1999 et une croissance de 1999 à 2011 au profit d'une population salariée nettement plus importante et toujours en croissance constante depuis 1975.

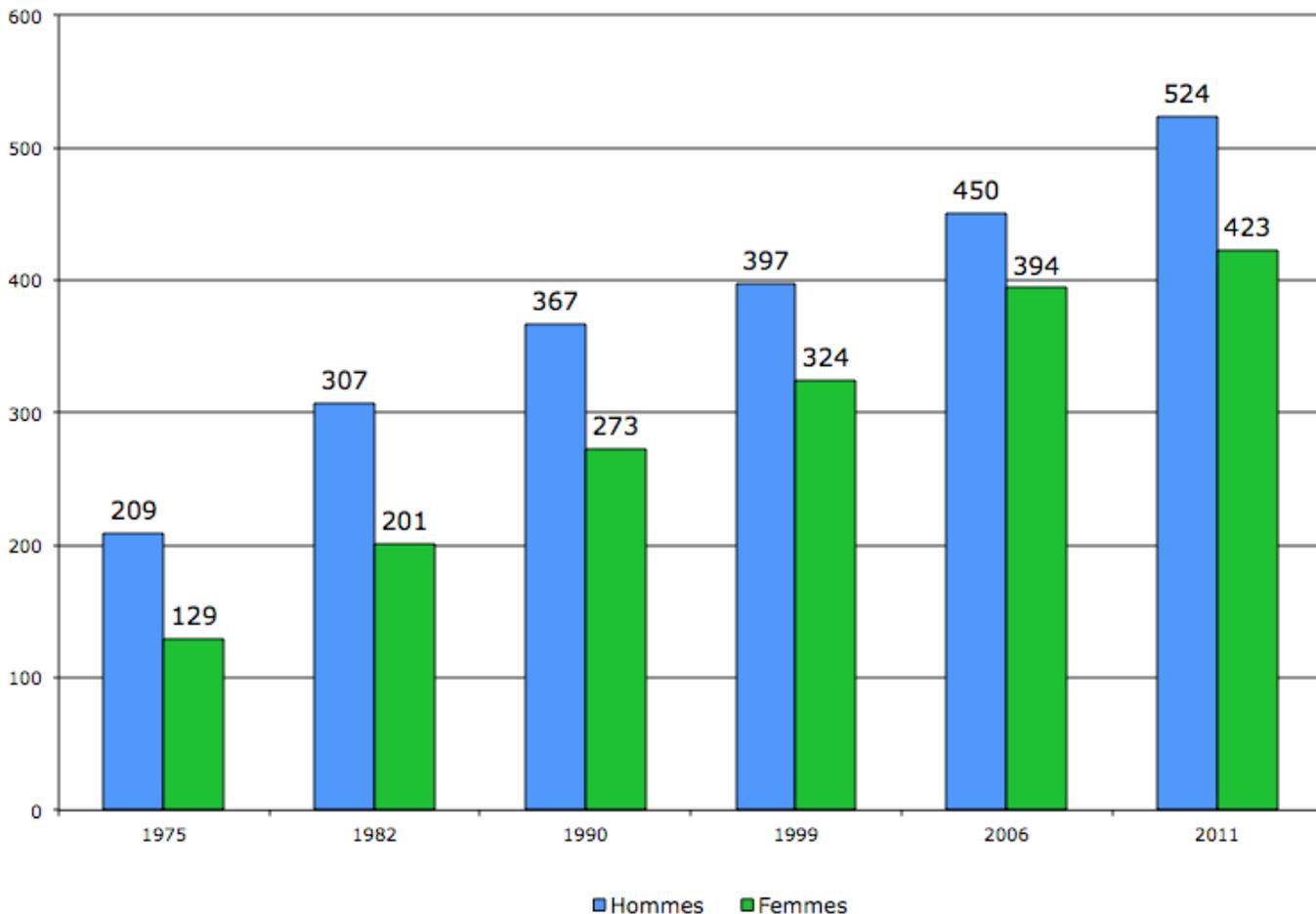
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION PAR STATUT D'EMPLOI DES SALARIÉS



Données : INSEE RGP 2011

Ce graphique montre une majorité de personnes actives salariées sur la commune de BOUTIGNY PROUAIS, qui sont employées en CDI ou titulaires de la fonction publique. Les emplois dit « précaires » : CDD et Intérim , emploi aidé sont très minoritaires et représentent 7,08% de la population active salarié contre 90,10% pour les personnes en CDI et titulaire de la fonction publique.

GRAPHIQUE 10 : REPARTITION HOMMES-FEMMES



Données : INSEE RGP 2011

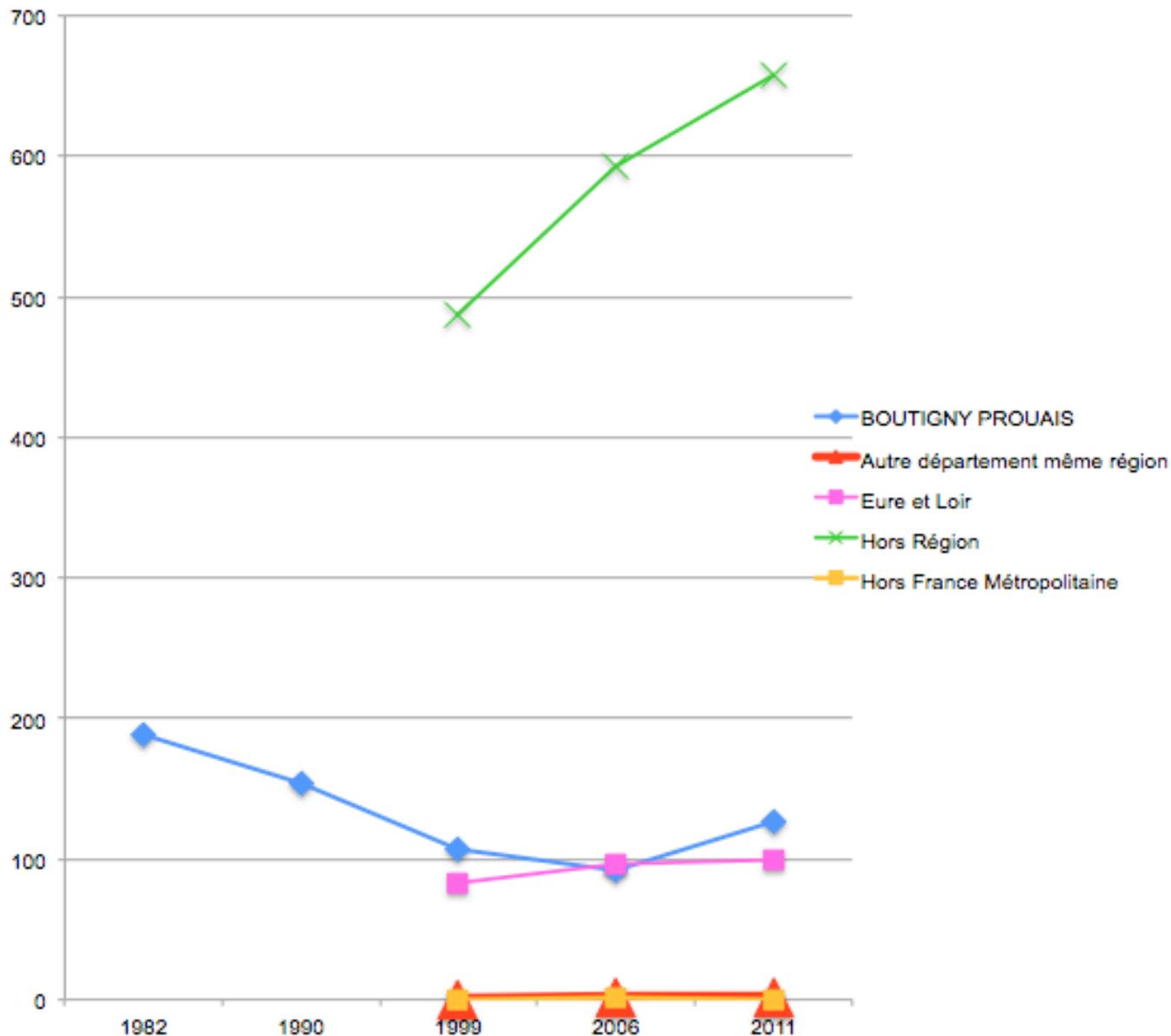
Au sein de la population active, on constate une répartition homme femme, qui comporte un écart important en 1975. Cet écart s'est nettement réduit jusqu'en 2006 et augmente légèrement en 2011.

En 1975 : 38,16% de femmes actives, contre 61,84% d'hommes actifs

En 2011 : 44,67% de femmes actives, contre 55,33% d'hommes actifs.

Les hommes sont en 2011 légèrement plus actifs que les femmes, cela s'explique par le fait qu'ils sont en nombre plus important que les femmes (524 hommes actifs pour 423 femmes) en âge d'être actif.

GRAPHIQUE 11 : LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS



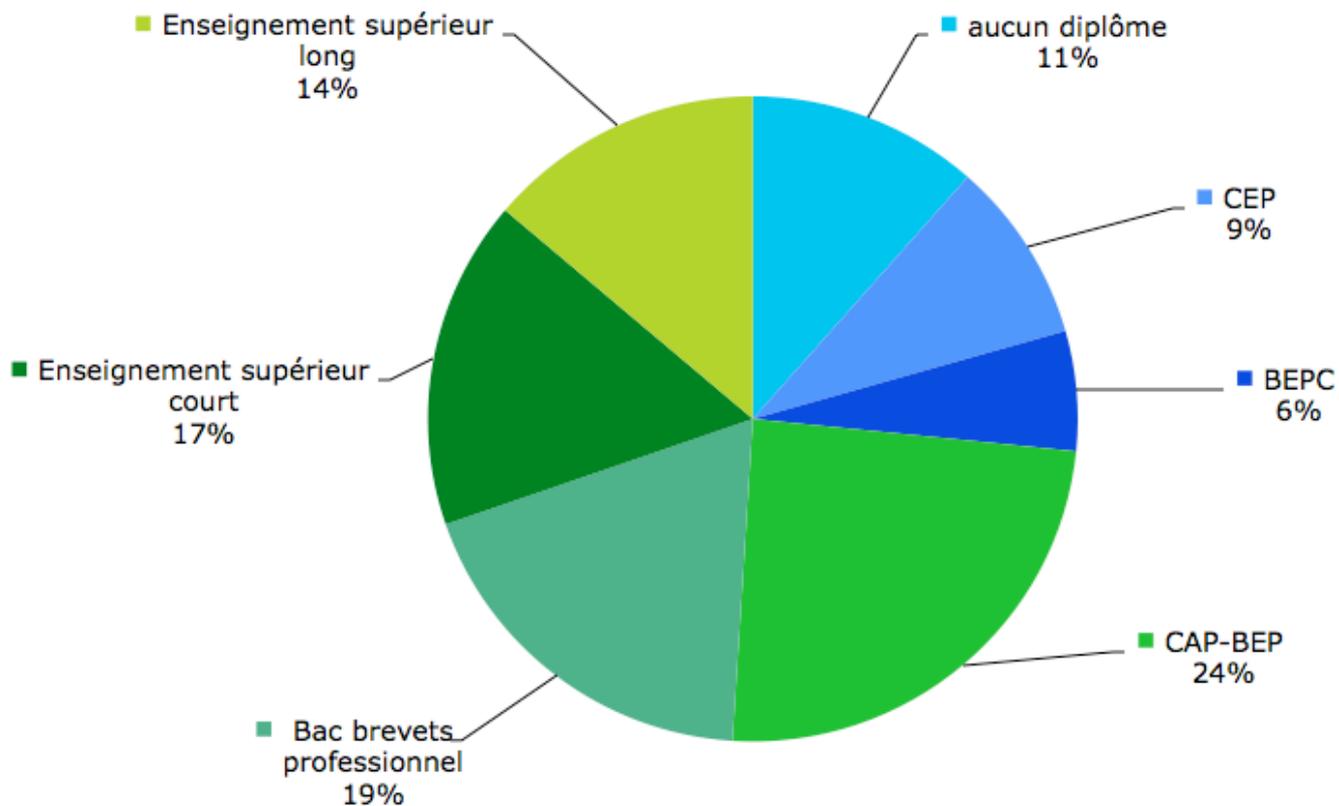
Données : INSEE 2012

Les habitants de la commune ayant un emploi en 2011 travaillent pour 74,4% dans une autre région (vraisemblablement la région mitoyenne de l'ÎLE DE FRANCE), 11,3% dans le département de résidence et 0,1% dans un autre département de la même région.

La commune est à vocation résidentielle, les navettes travail-domicile sont très importantes et en augmentation depuis 2011, parallèlement à l'augmentation légère du nombre de personnes résidant et travaillant sur la commune.

Les habitants utilisent pour 8,2% des transports en communs et pour 82,4% des voitures et autres véhicules.

GRAPHIQUE 12 : NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE

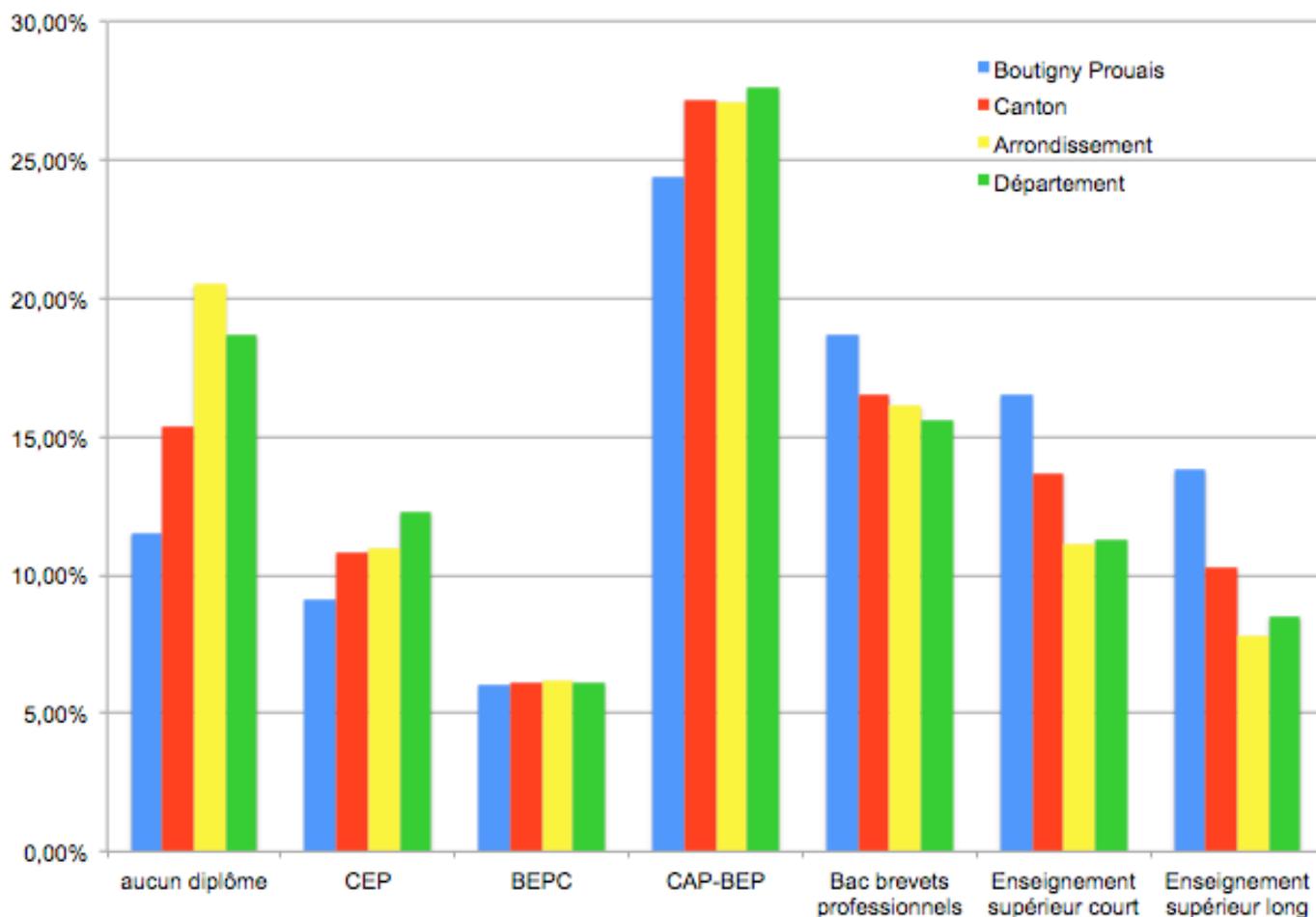


Données : INSEE RGP 2011

Ce graphique confirme un très bon niveau de formation de la population et un niveau de formation relativement homogène entre les diplômés.

Ce bon niveau de formation résulte pour une partie d'une population jeune qui travaille dans le tertiaire et en dehors du Département (ce qui implique des revenus importants liés à un bon niveau de formation, et qui permettent de couvrir les coûts de déplacements).

GRAPHIQUE 13 : NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION PAR CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES



Données : INSEE RGP2011

Ce graphique montre une formation de population qui s'inscrit dans la tendance de ses circonscriptions administratives avec cependant :

- Un nombre de sans diplômes nettement moins important que celui de ses circonscriptions administratives
- Un nombre de diplômés professionnels légèrement moins important que celui de ses circonscriptions administratives.
- Un nombre de diplômés supérieurs (bac brevets professionnels- bac+2 diplômes supérieurs) plus important que celui de ses circonscriptions administratives.

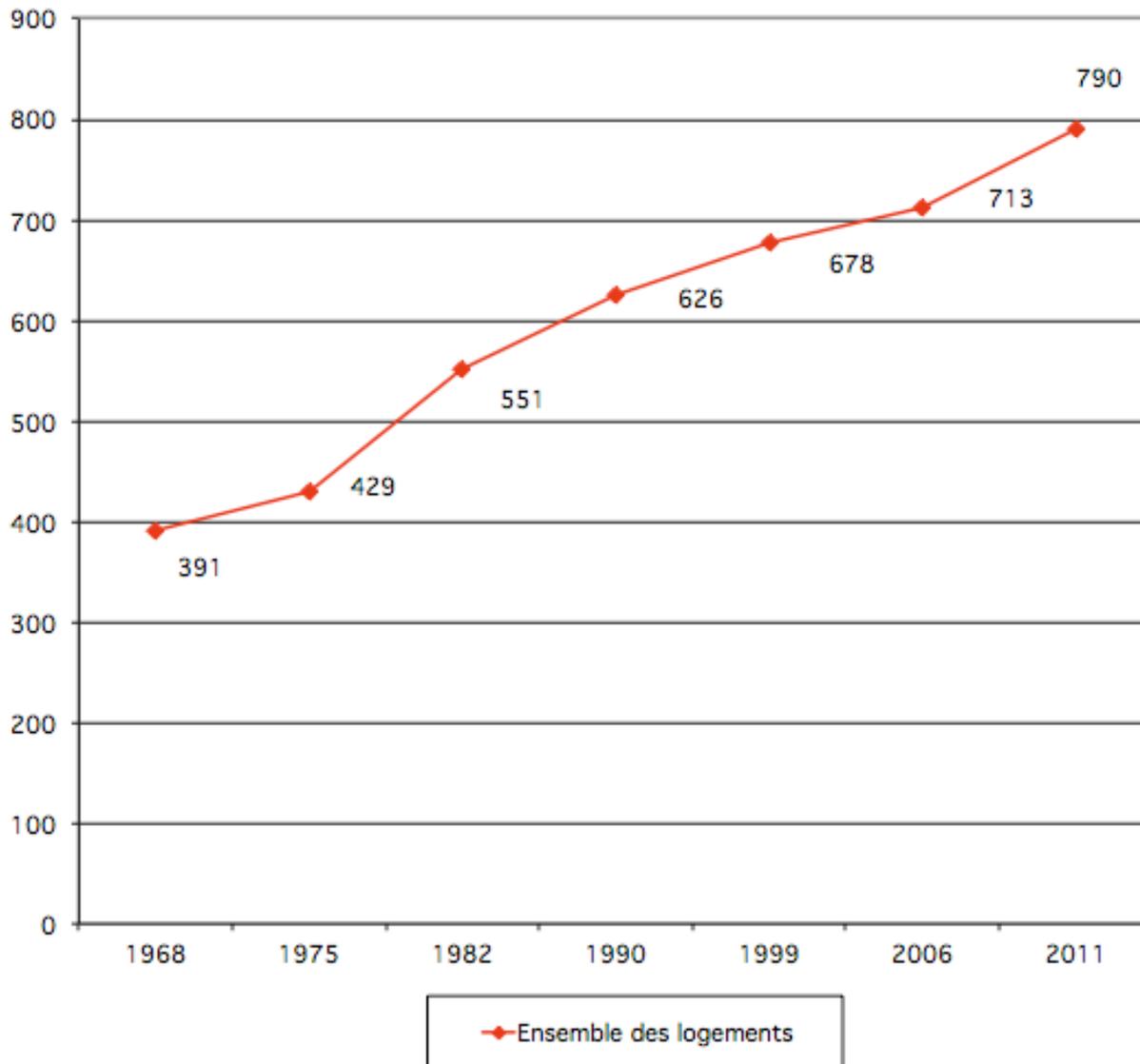
La population active sur la commune est bien représentée, sur les 1849 personnes recensées en 2011, 947 sont recensées comme actifs soit 54,14% de la population totale. Cette proportion de personnes actives conforte le diagnostic d'une population relativement jeune

La population d'une manière générale possède un bon niveau de formation et un taux de diplômés supérieur à ceux de ses circonscriptions administratives.

La commune a une vocation principalement résidentielle, et agricole, la quasi totalité des actifs travaille en dehors de la région Centre.

3- LE LOGEMENT

GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



Données : INSEE RGP 2011

Sur la commune de BOUTIGNY PROUAI, le nombre de logements, a eu une croissance constante depuis 1968 jusqu'à 2011.

Cette augmentation du nombre de logements est à rapprocher de la croissance de la population. Un phénomène à noter, la croissance des logements a été moins rapide que la croissance de la population ce qui confirme l'arrivée de famille sur la commune.

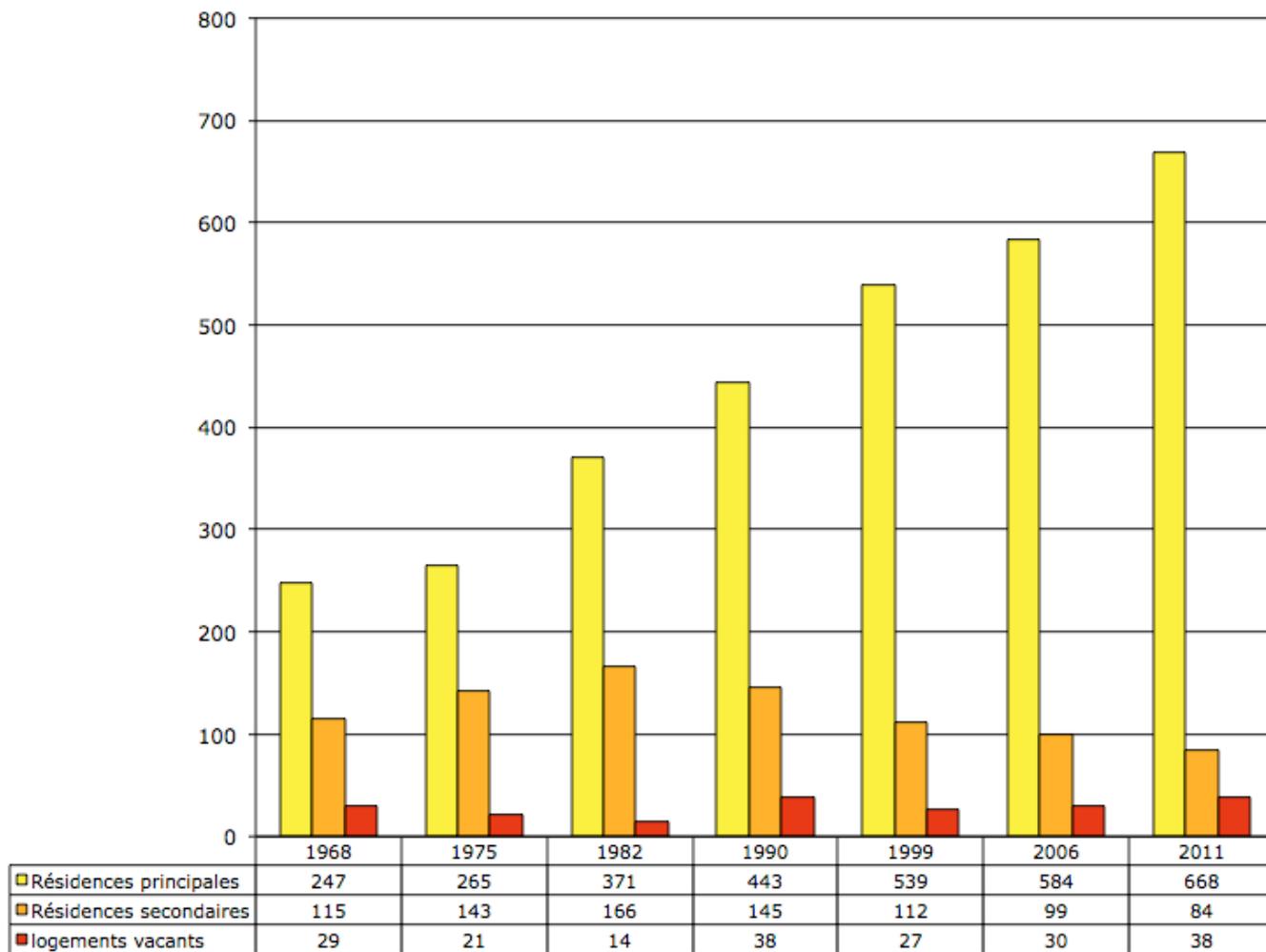
On considère que la commune a connu une progression linéaire annuelle sur les quarante trois dernières années de 9,3 logements par an. Entre les deux derniers recensements intercensitaires le rythme de construction s'est accéléré et est de 15,4 logements par an.

Le nombre de résidences principales a suivi une croissance de +77 résidences principales en 5 ans en parallèle d'une augmentation de la population de +208 personnes (entre 2006 et 2011).

En 2011, la commune compte 790 logements répartis de la façon suivante :

- 668 résidences principales
- 84 logements occasionnels ou résidences secondaires
- 38 logements vacants

GRAPHIQUE 15 : REPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENTS



Données : INSEE RGP2011

Entre 2006 et 2011, l'évolution des résidences principales (14,04%) est supérieure à celle du canton (6,07%) et à celle de l'arrondissement (3,65%).

La part des résidences secondaires sur la commune entre 2006 et 2011 est en diminution (-15 logements).
Le nombre de logements vacants a légèrement augmenté entre 1968 et 2009 (-9 logements).

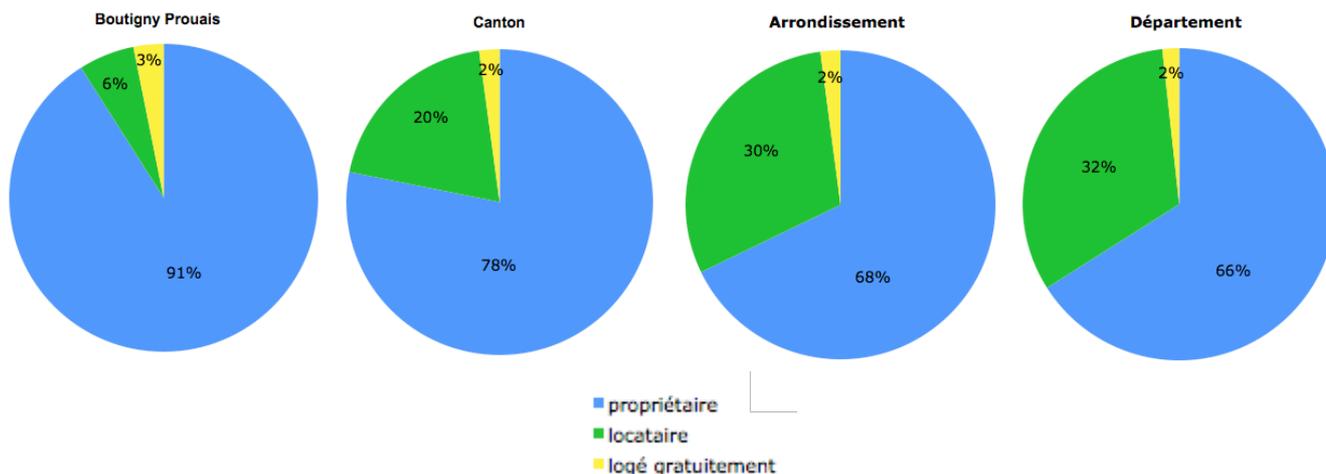
Les logements toutes catégories confondues sont au nombre de 790 et se répartissent comme suit :

772 maisons individuelles ou fermes, soit 97,7%

17 appartements, soit 2,2%

Le parc de logements locatifs est peu représenté et en légère augmentation sur la commune (39 logements locatifs sur 668 résidences principales) 5,8% des résidences principales en 2011.

GRAPHIQUE 16 : STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS



Données : INSEE RGP2011

Les logements sur la commune de BOUTIGNY-PROUAI sont à 97,7% des maisons individuelles. La répartition de l'occupation des logements montre l'existence de propriétaires à 91% et de locataires. La part des logés gratuitement représente 3% des résidences principales. Les logés gratuitement sont généralement des personnes usufruitières d'un bien ou des personnes bénéficiant d'un logement de fonction...

La commune possède une proportion similaire de logés gratuitement, comparativement à l'ensemble de ses circonscriptions administratives. Elle diffère nettement avec ses circonscriptions administratives en matière de répartition d'occupation des logements : entre propriétaires et locataires.

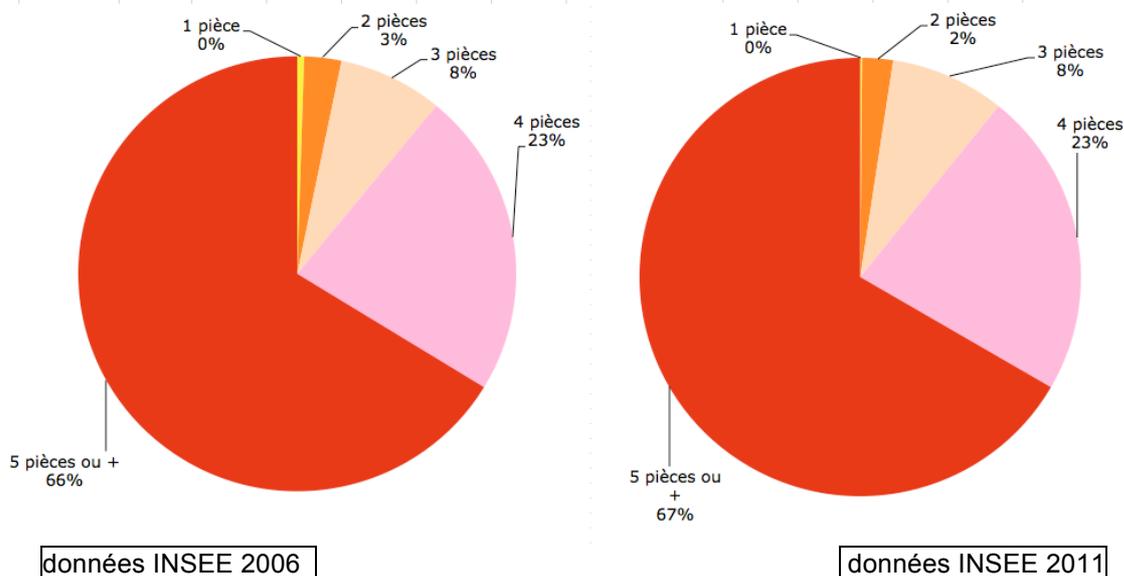
Cette forte proportion de logements occupés par des propriétaires résulte de la structure des logements 97,7% de maisons individuelles, du coût du foncier et de la pression immobilière proximité de la région île de France.

Le parc de logements en 2011 est à dominante ancienne : 38,9% des logements datent d'avant 1946, et 18,9% ont moins de 17 ans.

La plupart des logements qui ont été construits datent de la période de la période 1946-1990 puis de la période d'avant 1946.

La croissance des logements sur ces dernières années est issu de transformation de bâti ancien grange en habitation, et de division de corps de ferme, mais aussi de la division de grandes parcelles.

GRAPHIQUE 17 : TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES 2006-2011



Les logements construits sur la commune sont grands, en 2011 : 90% ont + de 4 pièces dont 67% + de 5 pièces. Comparativement à 2006, la dimension des logements a changé les logements de 5 pièces et plus ont augmenté. Les logements de 2 pièces ont diminué 2.

Le confort des logements de la commune est dans l'ensemble de bonne qualité. 142 logements n'ont cependant pas de chauffage central ou de chauffage individuel tout électrique, et 5 n'ont pas de sanitaire (bains et ou douches).

En 2011, l'équipement en automobile des habitants de la commune de BOUTIGNY PROUAI S est élevé : 25 ménages seulement n'en ont pas. La proportion des ménages ayant une automobile est de 96,2% pour la commune. Dans le Département, cette proportion est de 86,95% et de 92,4% pour le Canton.

Les ménages qui possèdent au moins une voiture sont 643 parmi lesquels 579 ont un emplacement réservé à cet usage.

Sur la commune de BOUTIGNY PROUAI S, 3,74 % seulement n'ont pas de voiture et 63,02 % en ont 2.

Les logements sur la commune de BOUTIGNY PROUAI S ont connu une croissance constante et stable sur la période de 1968-2011. La croissance constante et régulière sur ces périodes correspond à l'accueil de familles extérieures à la commune en cours de formation de leur cellule familiale.

L'ancienneté d'emménagement des résidents correspond à :

- ***54,6% sont installés depuis 10 ans ou plus***
- ***7,8% sont installés depuis moins de 2 ans.***

Les caractéristiques essentielles de la commune sont :

- ***La présence de 97,7% de maisons individuelles***
- ***Des logements de grande taille, qui ont légèrement augmenté en nombre avec une moyenne de 5,2 pièces par logement.***
- ***Un bon niveau de confort des logements.***
- ***Un fort taux d'équipement en automobiles, rendu nécessaire par l'absence de transports en commun.***

4- L'EDUCATION :

Le nombre de jeunes est normal sur la commune, 535 jeunes ont au recensement de 2011 moins de 20 ans, ce qui représente 28,93% de la population totale.

Les enfants non scolarisés en 2011, sont des enfants qui vraisemblablement ne fréquentent pas l'école maternelle ou qui sont en apprentissage ou sortis du circuit scolaire. Ils se répartissent comme suit :

29 enfants de 2 à 5 ans
 1 enfant de 6 à 17 ans
 51 enfants de 18 à 24 ans

Tranche d'âge	Ensemble	Scolarisés
2 à 5 ans	104	74
6 à 10 ans	154	152
11 à 14 ans	113	113
15 à 17 ans	74	74
18 à 24 ans	118	64
25 à 29 ans	64	4
30 ans et plus	1174	3
Total en 2009	1801	484

En Septembre 2014, on comptabilise sur la commune enfants scolarisés en maternelle et en primaire : 175 enfants. Les enfants sont répartis comme suit :

ÉCOLES de Boutigny:

- École Maternelle : 68
 - Petite section : 22 enfants
 - Moyenne section : 24 enfants
 - Grande section: 22 enfants
- École Primaire : 42
 - CP : 23 élèves
 - CE1 : 19 élèves

ÉCOLES de Prouais:

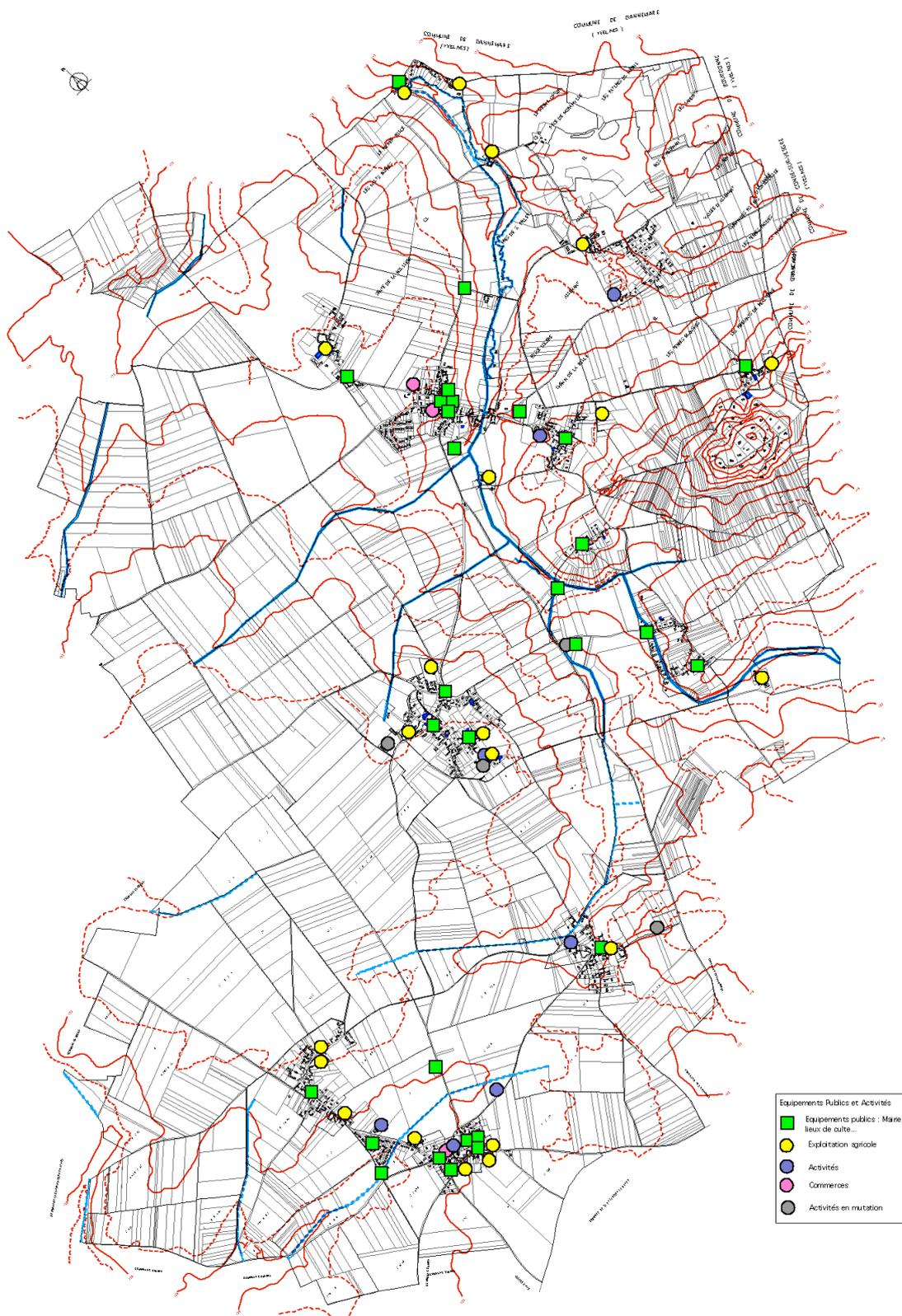
- École Primaire : 65
 - CE2 : 21 élèves
 - CM1 : 24 élèves
 - CM2 : 20 élèves

Pour le collège, ils vont ensuite à HOUDAN,

Pour le lycée, ils vont ensuite soit dans les établissements de : LA QUEUE LES YVELINES, RAMBOUILLET, DREUX

5- L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

CARTE DE LA REPARTITION DES ACTIVITES ET EQUIPEMENTS



Les différents usages et activités répertoriés sont :

- Les équipements publics (en vert) : Mairie, Église, Cimetière, Calvaire, stade, école.....
- Les activités artisanales, industrielles (en violet)
- Les activités agricoles (en jaune) avec des bâtiments récents ou anciens qui semblent en activité (une enquête agricole a été menée parallèlement avec la chambre d'agriculture).
- Deux commerces ; une agence immobilière et un garage automobile (en rose)

La commune est proche de Houdan, Nogent le Roi, et de Dreux, pour tous ce qui est des équipements collectifs tels que piscine, cinéma.... et des équipements commerciaux (hypermarché....).

La particularité de la commune réside en des équipements publics répartis sur l'ensemble des hameaux, mais avec deux pôles publics centraux : Boutigny sur Opton et Prouais. Ils possèdent chacun : Eglise, cimetière, école, Mairie....., ce qui laisse supposer un regroupement de deux territoires communaux distincts.

Les exploitations agricoles sont implantées dans le tissu urbain ou en périphérie directe. Les élevages sont encore présents et en nombre sur l'ensemble du territoire communal : élevages avicoles, de bovins et d'équidés.

Les activités économiques : industries et commerces se trouvent aussi dans le tissu urbain, mais la commune n'a pas vocation à accueillir des pôles d'activités artisanales et ou industrielles d'ampleur. Le développement des pôles économiques relevant des compétences de la communauté de communes, qui développe une implantation sur des secteurs plus urbanisés mieux desservis par les équipements collectifs (infrastructure, réseaux...).



ARTISANS – COMMERCANT – PROFESSION LIBERALE :

A LA SOURCE DU BIEN ETRE (Mme LENORCY)	Médecine Douce
BEAH (Mme CHARLES)	Médecine Douce
CLARO AUTOMOBILES TUNNING (M.LOPES CLARO)	Automobile
CLAUDEM STE	Boulonnerie, Visserie, Clouterie
CP 28	Plomberie
SPID	Plomberie
DANICO RENOVATION SARL (M. DANICO)	Construction
JL POTTIER COORDINATION (M. POTTIER)	Coordination travaux bâtiment
LINE CALDER ARCHITECTES (Mme CALDER)	Architectes
LOGIS CONCEPT ET SERVICES	Agencement cuisine
PREST INFO	Informatique
M. MEDER	Informatique
SARL TOUT CONCEPT (M. ROGER)	Antiquités Brocante
SATEA FLEURS (Mme LAGARDE)	Fleuristes
SATEA MULTISERVICES (M. LAGARDE)	Rénovation Immobilières
TAXI BUYAIS (M. HIBERT)	Taxis
TOUT 1 CONCEPT SARL	Déblaiements Débarras
VIBERT PAYSAGS (M. VIBERT)	Paysagistes entrepreneur
M. FLEURY	Paysagiste
M. HODIESNE	Centre équestre
M. LIGNEUL	Menuiserie
M. MORANT	Ingénierie
Mme RODOLFI	Secrétariat (télé services)
M. RODOLFI	Traiteurs
M. THETIOT	Entreprise de bâtiment (constructions)
M. GAPILOU	

EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS :

Les mairies sur Boutigny et Prouais
La salle communale sur Boutigny et Prouais
Les groupes scolaires qui regroupent maternelles et primaires, sur Boutigny et Prouais
Un terrain de sport sur Boutigny
Les cimetières sur Boutigny et Prouais

AGRICULTEUR :

CENTRES EQUESTRES OU ASSIMILES :

EARL CEDAR OAK ARABIANS - Mme AKEL Elevage de Chevaux

EXPLOITATIONS AGRICOLES

SCEA DES TOURELLES - Mme PETIT

GFA LE MESNIL SUR OPTON - M. REYRE

GFA-GAEC - M. BENOIST

M. BARBOT

M. ROGER

M. MEIH

GEOFFROY (Fabrice, Annie, Bertrand)

M. BINET

Elevage de Perroquets

EARL LA FERME DES VALLÉES - M. et Mme JOYEUX

Elevage de Volailles

SCEA PASQUIER –M. PASQUIER

Elevage de Volailles

M. ALLORGE

EARL DE L'OPTON –M. et Mme MAILLIER

Elevage de vaches laitières

M. QUATREBOEUF

M. et Mme QUATREBOEUF

M. DAUDIGNY

Elevage Ovins

M. BRUNET

Mme DEPUYDT

M. LETELLIER

M. JOYEUX

Élevage de Bovins de ROSAY

Données extraite de l'Enquête Agricole réalisée par un questionnaire et analysé avec la Chambre d'Agriculture, mise à jour en 2012

La commune possède 19 exploitations agricoles qui représentent 2419 hectares de SAU (Surface Agricole Utilisée), soit 74,43% de la surface communale (3250 hectares).

La particularité est l'élevage :

1 élevage d'ovins

2 élevages de bovins

1 élevage de Chevaux

1 élevage de Perroquets

2 élevages de Volailles

La règle de réciprocité : Article L111-3 du Code Rural, l'article 105 de la loi d'orientations agricole a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et habitations occupées par des tiers.

Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations agricoles trop proches des habitations, sont fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) et la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles dépendent du type d'élevage et de l'effectif.

Sur le territoire communal, il y a une installation classée : ICPE, ce qui instaure un périmètre de 100m de tout point des bâtiments. Les autres élevages sont soumis au RSD : règlement sanitaire départemental avec un périmètre de 50 mètres, cependant pour préserver les élevages et limiter les conflits entre habitants et exploitants agricoles, tous les élevages ont fait l'objet d'une préservation et d'un périmètre de 100m défini sur le plan annexe.

Il n'y a rien de défini pour les corps de ferme des céréaliers, la Chambre d'Agriculture de l'Eure préconise 50 mètres pour éviter les conflits et les risques en cas d'incendie.

6- LES AIRES URBAINES :

L'INSEE, afin d'étudier les villes et leur territoire d'influence, a redéfini **Le zonage en aires urbaines en 2010**. Constitué pour appréhender les aires d'influence des villes (au sens des agglomérations ou unités urbaines) sur le territoire, ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de la population 2008, en particulier l'emploi et les déplacements domicile-travail.

On distingue, parmi les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiés de pôles,

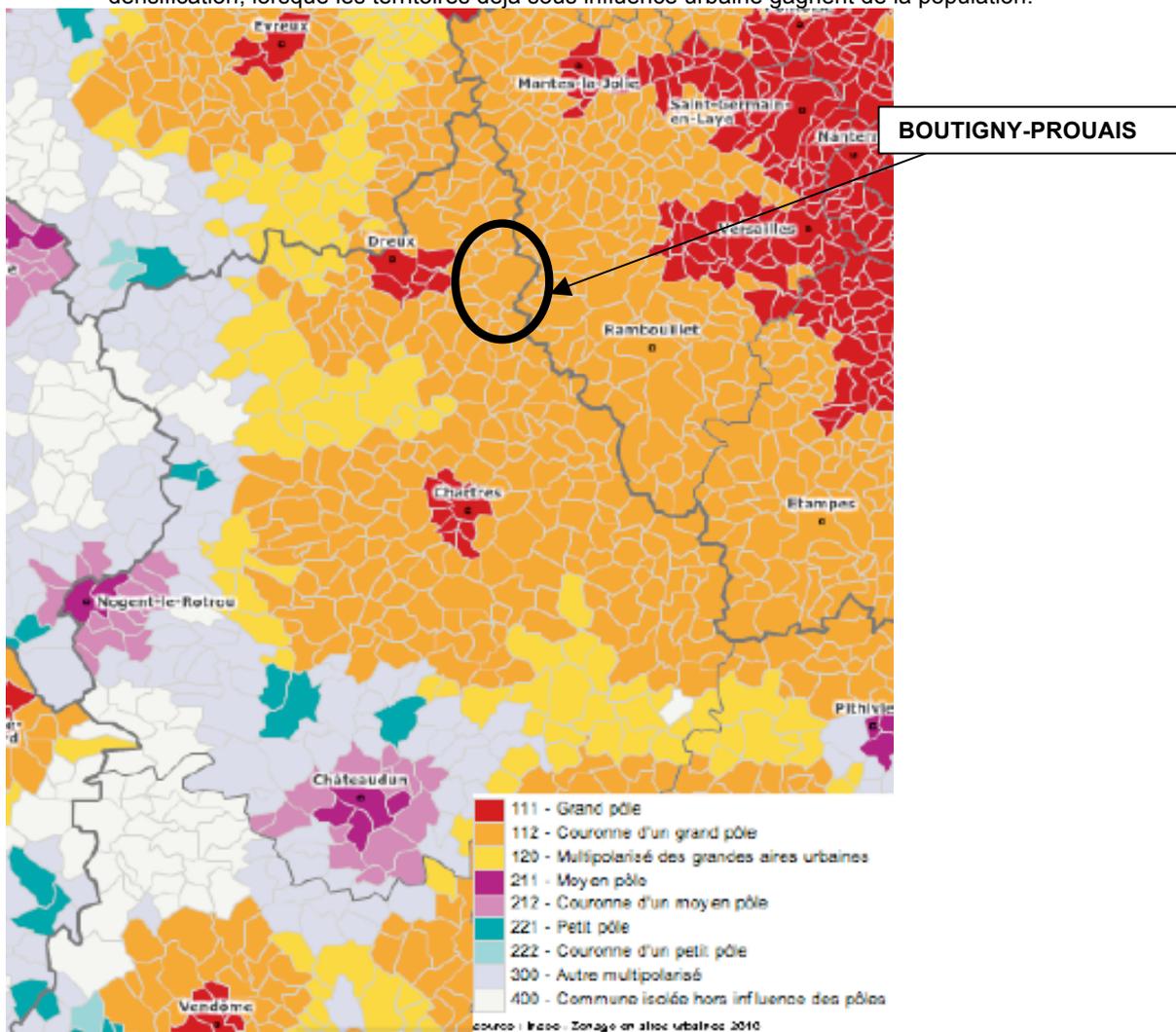
- les **grands pôles** urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois),
- les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).
- Les **couronnes des grands pôles urbains** sont constituées par l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, selon un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ». Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs : ce sont des **communes multipolarisées des grandes aires**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et celui formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ». On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires.

Une décomposition simple permet de distinguer dans les évolutions territoriales un effet de **densification**, et un effet d'**extension** territoriale, effets qui traduisent l'un et l'autre l'accroissement de l'emprise territoriale de la ville :

- extension, parce que les actifs viennent travailler de plus loin dans les pôles urbains ;
- densification, lorsque les territoires déjà sous influence urbaine gagnent de la population.



La commune DE BOUTIGNY-PROUAIS est située dans une couronne de plusieurs grands pôles urbain et subit principalement l'influence de l'aire Urbaine du grand Paris, de Dreux et de Chartre...

7- LA VIE ASSOCIATIVE :

NOM	NOM DU PRESIDENT	DESCRIPTION ASSOCIATION
<p>ASC BOUTIGNY-PROUAIIS</p> 	<p>M. GIOIA 06.85.90.15.83</p>	<p>La section football de l'A.S.C. Boutigny Prouais accueille les joueurs dans les catégories : débutant, poussin, benjamin, 13 ans, 15 ans, senior et UFOLEP (football loisir). L'âge minimum pour être licencié est de 6 ans révolu (catégorie débutant).</p> <p>En fonction des inscriptions par catégorie, les équipes engagées participent aux différents championnats dans le département d'Eure et Loir, qui se déroulent le samedi ou le dimanche après-midi.</p> <p>Pièces nécessaires pour toute inscription : Photocopie recto/verso de la pièce d'identité ou livret de famille, une photo et autorisation parentale pour les moins de 18 ans.</p>
<p>ASPIC</p> 	<p>Bernard BENIT 06.62.93.68.75</p>	<p>Née du Comité du Bicentenaire de la Révolution, l'ASPIC est une association - loi de 1901 - créée en 1990, qui a pour objectifs de participer à l'animation culturelle de la commune, à l'enrichissement du patrimoine local, à sa protection et mise en valeur, de contribuer à l'histoire de la commune et d'étudier l'évolution des techniques et modes de vie de la population.</p> <p>Elle apporte son concours et contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation culturelle dans la commune en organisant des expositions en rapport avec le patrimoine, - l'enrichissement du patrimoine local, sa protection et sa mise en valeur, - faire connaître l'histoire de la commune à travers des livres d'histoire locale, cartes postales, plaques informatives. <p>Elle prête également des documents audiovisuels et loue des billards hollandais.</p> <p>De plus, l'ASPIC offre des activités réservées à ses adhérents, dans le cadre de la Passerelle des Savoir-Faire (PSF). Elle organise et dispense des cours de marqueterie, sculpture, peinture ou des stages de vitrail qui se déroulent dans les locaux mis à la disposition de l'Association, 4 rue du Rosaire à Boutigny. Les cours de ferronnerie, actuellement à Houdan, sont en attente d'un nouveau local.</p>
<p>COMITE DES FETES DE BOUTIGNY</p> 	<p>Claude SERREAU 06.06.49.08.33</p>	<p>Les membres bénévoles du Comité des Fêtes de Boutigny (CFB), n'ont qu'un objectif en tête : c'est d'animer le village mais surtout de faire se rencontrer les gens du village, petits et grands, afin de mieux se connaître et pourquoi pas nouer des liens amicaux...!</p> <p>Le CFB, vous offre l'opportunité de tisser de nouveaux liens, le temps d'une soirée...</p>
<p>COMITE DES FETES DE PROUAIIS</p>	<p>Viviane HELLEGOUARCH</p>	<p>Animations et manifestations sur la commune de Boutigny-Prouais</p>

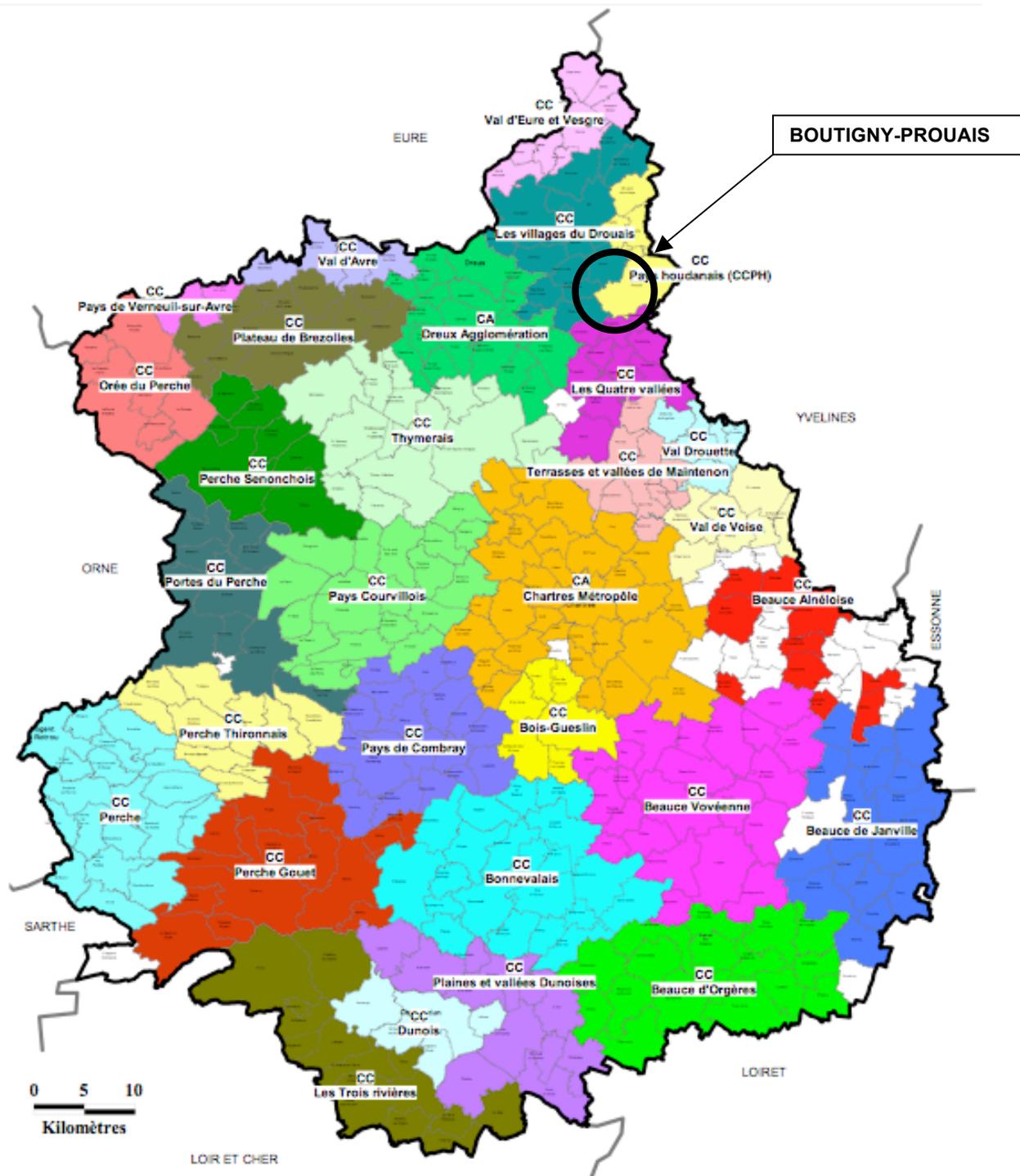
<p>CLUB DE L'AMITIÉ</p>	<p>Michel ALLORGE</p>	<p>Le Club de l'Amitié de Boutigny-Prouais a été créé le 20 novembre 1980 sur l'initiative de l'Association Familiale de la même Commune.</p> <p>Ses activités sont : jeux, banquets, sorties, ...</p> <p>Le Club de l'Amitié se réunit tous les 15 jours (Le Mercredi) de septembre à juin inclus dans la salle de l'ancien restaurant scolaire de Boutigny et vous propose ses "goûters-jeux".</p>
<p>LA FRATERNELLE</p> 	<p>Gil MARECHAL 06.75.80.51.95</p>	<p>Cette association a pour vocation le tir de précision, carabine et pistolet. Nous pratiquons ce sport en toute sécurité dans des locaux ou des sites conçus et aménagés pour cette discipline, présente aux Jeux Olympiques. En effet Pierre de Coubertin impose dès la création des jeux olympiques en 1896 le tir comme épreuve sportive.</p> <p>En 1907 lors de la création de l'Union Internationale de Tir le français Daniel Merillon devient le premier président de l'Union des Sociétés de Tir et brille même pour la présidence de l'U.I.T. Un an plus tard notre club à vu le jour en janvier 1908. Ce jour là étaient réunis 23 adultes et 15 pupilles (les jeunes de cette époque) pour la création de LA FRATERNELLE, sous la conduite de Mr Billard maire de la commune de Boutigny.</p>
<p>MIL FA CÉ SI</p> 	<p>Hans MONPONTET cecile.benichou@bigfoot.com</p>	<p>Animation d'une chorale d'enfants Les buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner une approche et une homogénéité au chant choral, avec quelques notions de solfège, et techniques pour la voix ; - donner des notions de civisme pour les commémorations <p>apporter un peu de bonheur dans le chant.</p>
	<p>Linda Godard 06 10 12 33 82</p> <p>lespetitesmains-boutigny-prouais@orange.fr</p>	<p>L'association « Les petites mains de Boutigny-Prouais » est constituée d'adhérents. Elle a pour but d'organiser des activités pour les enfants de la commune. Celles-ci seront sportives, culturelles ou festives tout au long de l'année. Toute personne souhaitant s'investir pour les enfants sera la bienvenue.</p>
<p>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS</p> 	<p>Christophe LECOU 06 34 28 74 08 amicalespboutignyprouais@yahoo.fr</p>	<p>L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Boutigny Prouais n'est pas une association loi 1901. Toutefois, elle participe activement à la vie associative et culturelle de la commune.</p>

SOURCE : www.boutignyprouais.fr/pages/associations.php

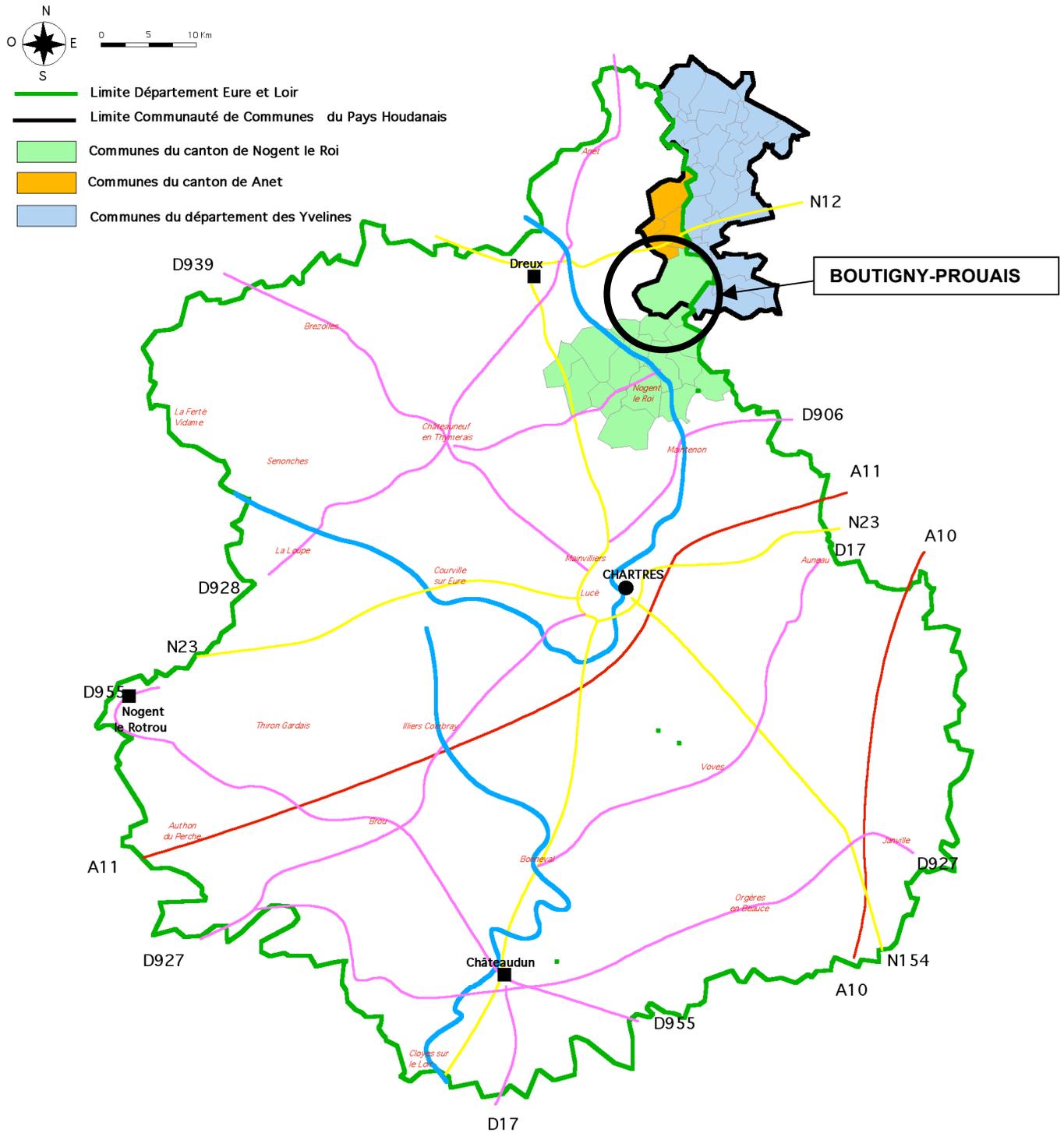
8- INTERCOMMUNALITÉ ET CONCESSIONS :

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATIONS D'EURE ET LOIR - SITUATION AU 12 MAI 2011

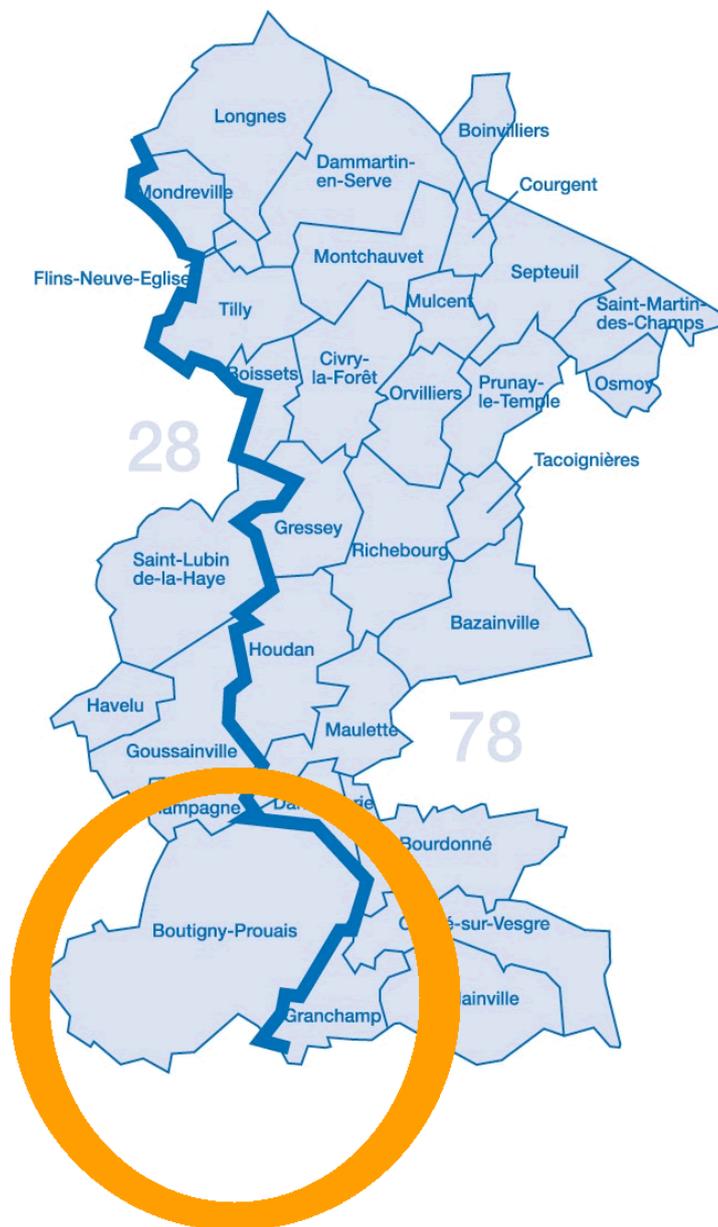
Date : 12 Mai 2011



 DDT 28 17 Place de la République CS 40517 28 008 CHARTRES Cedex Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03	Cartographie issue de BDCartho® © IGN - Paris - 2006 Protocole MEDAD-IGN-MAP du 24/07/2007 reproduction interdite Sources des données : DDT 28 Nom du fichier : Carte_des_EPCI-FP_2011_05_12.wor
--	---



La particularité de la commune se trouve dans sa localisation en limite : des cantons de Nogent le Roi et d'Anet, des départements de l'Eure et Loir et de Yvelines.



Source Site Communauté de Communes du Pays Houdanais

La commune de BOUTIGNY-PROUAIIS fait partie de la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Elle regroupe 34 communes dont 5 sur le département d'Eure et Loir et la Région Centre et 29 sur le département des Yvelines en région Ile de France, regroupant 26468 habitants.

Communauté de communes du pays Houdanais B06

22, rue d'Epéron MAULETTE

Dernière modification : Arrêté N°194/DRCL/2009/du 25 mai 2009

Création : Arrêté inter préfectoral des 23 et 30 décembre 1997

Source-DDT28.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
 - Élaboration de toute étude d'intérêt général sur l'aménagement de l'espace : charte paysagère et charte de protection des espaces naturels sensibles ;
 - Création, réalisation et gestion de zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires ou mixtes (équipements publics, habitat et activités) reconnues d'intérêt communautaire : tout ensemble de terrains d'une surface minimale d'un hectare classé en zone UI, UJ et AUI et AUJ (et ses versions déclinées: NAUI, NAUJ, AUUI, AUUJ...) des PLU, POS et documents d'urbanisme des communes et classé en tout autre zonage dans les documents d'urbanisme communaux qui permettent l'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales; Dans ce cadre, la ZAC de la Prévôté située sur le territoire de la commune de Houdan transférée à la CCPH depuis le 1er mai 1998 par convention, est reconnue d'intérêt communautaire ;
 - Délégation du droit de préemption à l'intérieur des zones définies ci-dessus ;
 - Maîtrise des ruissellements et lutte contre les inondations, pour les actions qui seront reconnues d'intérêt communautaire, à partir du 1er janvier 2005 :
 - Toutes actions d'informations, de sensibilisation, de formation et à caractère pédagogique sur le territoire communautaire, conjointement ou non avec les communes ;
 - La restauration, l'entretien et la protection des cours d'eau (lits, berges et ouvrages de régulation hydrauliques des cours d'eau naturels à débit permanent tels que portés sur les cartes IGN série bleue échelle 1 : 25 000, référencée 2114 est, 2114 ouest, 2115 est, 2115 ouest, et à l'exception des plans d'eau récréatifs créés sur le lit ou en dérivation des cours d'eau), afin de préserver leur qualité d'exutoire naturel des eaux de ruissellement, de valoriser la diversité de la faune et de la flore, et de soutenir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti public lié aux cours d'eau ;
 - La conception, la construction et l'entretien des ouvrages de régulation des débits de ruissellement et ceux visant à limiter le phénomène d'érosion en vue de la protection des biens immobiliers et de la voirie communautaire (la liste des ouvrages concernés est annexée aux statuts de la CCPH), ainsi que toute action à statut expérimental visant à la maîtrise des ruissellements et à la lutte contre les inondations
 - Constitution et gestion d'un système d'information géographique à partir de la banque de données "voirie" de la CCPH.
 - Aménagement des chemins ruraux d'intérêt communautaire.
Sont reconnus d'intérêt communautaire, les chemins ruraux qui assurent une liaison entre les villages de la CCPH et permettront de constituer un réseau de cheminements doux visant à favoriser l'accès aux équipements publics et à promouvoir le tourisme et le patrimoine sur le Pays Houdanais.
 - Compétence SCOT
- Développement économique
 - Toutes actions visant à favoriser le maintien et le développement des entreprises existantes ainsi que l'accueil d'activités nouvelles ;
 - Toutes actions visant à promouvoir et organiser l'offre touristique sur le territoire de la CCPH
 - La promotion des zones d'activités de la communauté
 - Actions en faveur de l'emploi

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'Environnement
 - Information et éducation en matière de protection de l'environnement et de protection du patrimoine local
 - Service Public d'Assainissement non-Collectif (SPANC)
- Voirie communale
 - Depuis le 1er mai 1998, gestion et entretien de l'ensemble du réseau de voirie relevant du domaine public communal à l'exception des trottoirs en agglomération.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - Mise en oeuvre de la politique communautaire définie dans le cadre du PLH
 - Soutien à la réalisation de tout nouveau logement social créé sur le territoire communautaire
 - Participation financière ou technique à la réalisation d'opérations comportant au moins 10 logements dont 20% de logements aidés (liés à des conditions de ressources)
 - Mise en oeuvre d'une politique foncière liée aux opérations précitées
 - Octroi de garanties d'emprunt pour les nouveaux logements sociaux
 - Mise en oeuvre des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG)
 - Participation à l'étude ou à la réalisation de logements spécifiques
 - Création et gestion d'un observatoire de l'habitat, de la demande et du foncier

Compétences facultatives

- Depuis le 1er mai 1998, gestion et développement du centre de santé de l'hôpital local de Houdan avec mise à disposition des équipements existants à cette date ;
- Équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :
 - depuis le 1er juillet 1998, l'achat des fournitures scolaires et des petits équipements éducatifs pour les écoles publiques maternelles et primaires ;
 - étude, réalisation et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La piscine devant être réalisée par le SIVOM de Houdan est reconnue d'intérêt communautaire. Compétence sportive et culturelle dès le 1er septembre 2005 :
 - le football ;
 - la pratique musicale et le chant qui seront reconnus d'intérêt communautaire et les écoles de musique ;
 - la gymnastique sportive et rythmique compétitive.L'intérêt communautaire est reconnu pour une structure dont le siège est situé dans une des mairies des communes membres de la CCPH, les statuts ont été déposés depuis au moins cinq ans et dont 70% des adhérents résident dans les communes membres de la CC.
- C compétence "Enfance et Jeunesse" :
 - Développement, mise en place et coordination des différentes actions en direction des jeunes en dehors du temps scolaire (à l'exception des garderies et de la restauration scolaire)
 - Centres de loisirs sans hébergement.
- Compétence "petite enfance"
- Coopération décentralisée :
 - Toute opération d'échange et de coopération entre la CCPH et d'autres collectivités locales, en France et à l'étranger.
- Création d'un centre intercommunal d'action sociale gérant le centre de santé (dispensaire) de l'hôpital de Houdan
- Portage de repas à domicile
- Mise en place d'un transport à la demande
- Études visant à définir et préparer les transferts de compétences et visant à approfondir et/ ou à préciser les compétences existantes sur le territoire de la CCPH ;
- Aide aux associations reconnues d'intérêt communautaire : pays des marches Yvelines, office du tourisme, la compagnie d'archers du pays houdanais, mission locale intercommunale de Rambouillet, association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) au 1er janvier 2005.
- Réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'événements d'intérêt communautaire
- Soutien à l'ensemble du secteur associatif à l'exception des associations syndicales, politiques, religieuses, patriotiques et associations de parents d'élèves, dès le 01/01/ 2005: appui logistique (prêt de matériel, mise à disposition de photocopieurs, mise à disposition de locaux pour réunions, archivage et secrétariat...), appui administratif (confection des feuilles de paie, rédaction de documents etc...), aide à la promotion (actions de communication, forum "associations").

La commune de BOUTIGNY - PROUAI fait partie des syndicats intercommunaux suivants :

SITERR Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de la Région de Rambouillet,
SITED Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de Dreux,
SIVOM Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple,
SYROM, Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères
SILY, Syndicat Intercommunal du Lycée de la Queue Les Yvelines
SYNDICAT DES EAUX DE BOUTIGNY,
SYNDICAT DES EAUX DE VILLEMEUX,
SYNDICAT DES FOSSES DE MARCHEZAIS,

SICAEELY, Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole des départements d'Eure et Loir et des Yvelines

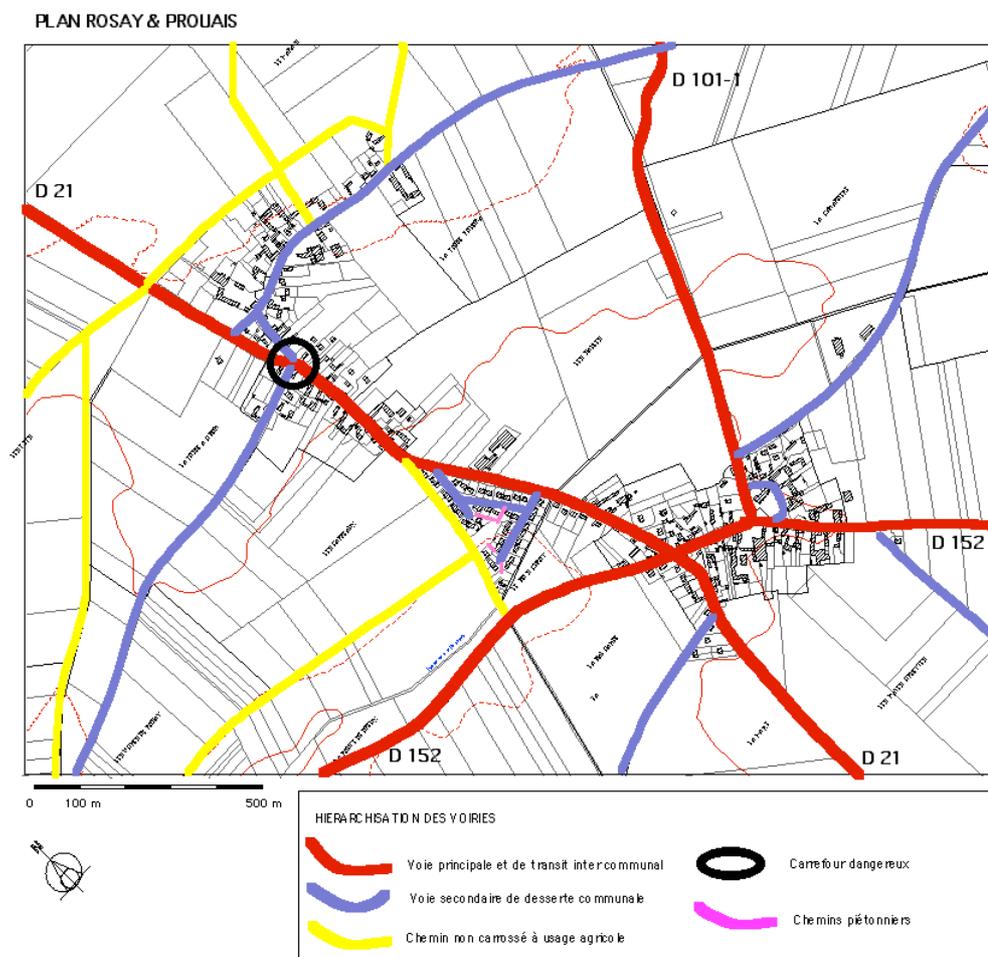
SIEPRO, Syndicat Intercommunal Electrique Prouais Rosay

SYNDICAT D'INITIATIVE DE NOGENT-le-ROI,

OFFICE DE TOURISME DU PAYS HOUDANAIS,

9- LE TRANSPORT :

9.1-Les réseaux viaires Communaux :



Rosay et Prouais sont bien desservis par les axes majeurs de transition intercommunale que sont les départementales : 21, 152, 101-1.

Rosay a cette particularité que son urbanisation ne s'est pas seulement développée le long de la RD 21 mais aussi en arrière, à l'abri des contraintes liées au trafic routier. Les urbanisations récentes sont majoritairement implantées le long des axes passants.

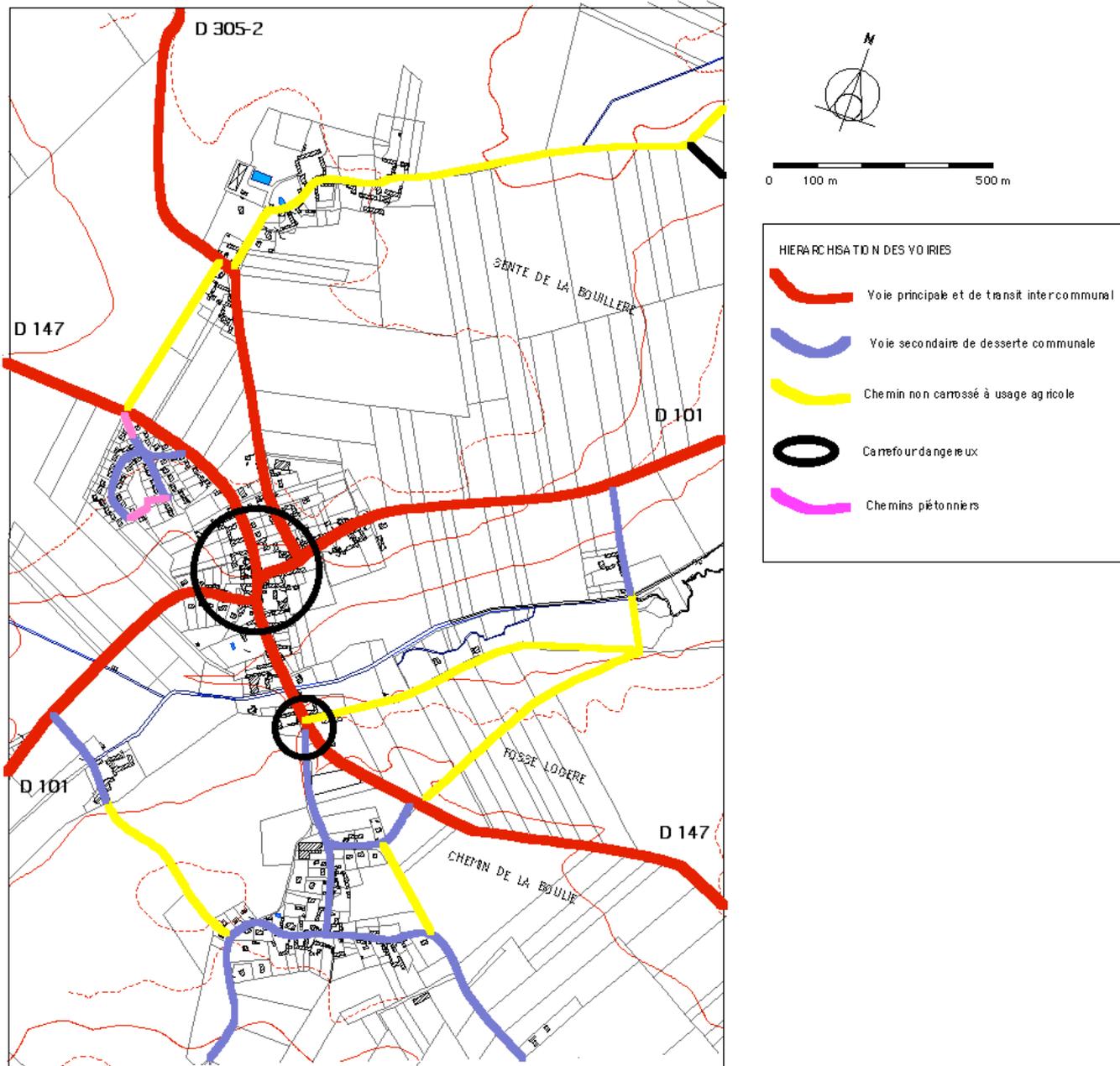
Prouais est traversé en son centre d'Est en Ouest et de Nord en Sud par plusieurs départementales, Les équipements publics se sont implantés sur une voie passante qui a été requalifiée afin de sécuriser les abords de l'école et de la Mairie. Le trafic en poids lourds doit y être important surtout en période de moissons (présence de la coopérative agricole).

À noter que les seuls chemins strictement à usage piéton se trouve dans le lotissement et rejoignent l'espace vert central et privatif (fermé sur la plaine agricole).

Les voies agricoles sont relativement nombreuses et permettent des circuits de promenade piétonne, chemin de tour de ville....

Un carrefour reste dangereux, celui qui est entre la RD21 et la rue de la Dîme, du fait d'une entrée de bourg dans une courbe.

PLAN : BOUTIGNY-PROUAI & BOUCHEMONT, Le Bois des Prés, Saint Projet, Cloches



Boutigny sur Opton, connaît la même desserte par des axes majeurs que Prouais, du fait du regroupement des équipements du centre : Mairie, église, école.... La place de l'église reste séparée des autres équipements par la route départementale 101.

Boutigny sur Opton est desservi par les axes majeurs : RD 147, RD 101, RD 305-2.

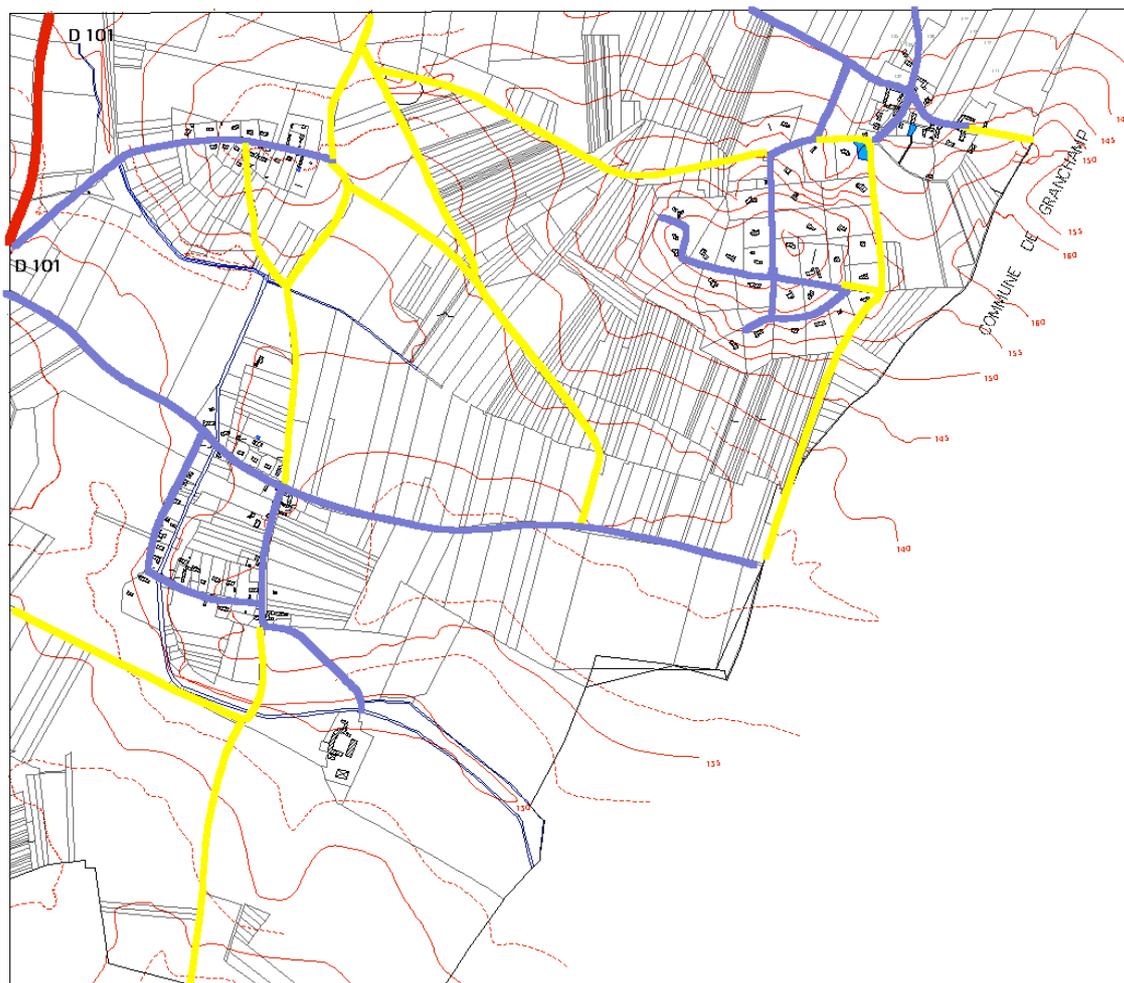
Bouchemont s'est développé à l'écart des axes majeurs de circulation et de leurs nuisances. Il n'est lié à Boutigny sur Opton que par une seule voie : la rue du Tonnelier.

Deux carrefours restent dangereux :

- Le carrefour de la RD 147 et de la rue du Tonnelier car en fourche et en contrebas d'un talus pour l'une des deux voies
- Le carrefour multiple et successif de la place de l'Eglise, de la rue du Rosaire et de la rue de la Colonie.

Le bois des Prés est desservi par une voie en impasse, cette voie se transforme en chemin agricole qui rejoint Bouchemont, mais qui ne permet pas un trafic routier normal. De la même manière Saint Projet est relié par une sente agricole : la sente du moulin à la RD 147 et à Bouchemont.

PLAN : LES JONCS & BUCHELET & BEAUTERNE



0 100 m 500 m



Les joncs, Buchelet et Beauterne, sont comme Beauchêne les rares hameaux à ne pas être desservis par des axes majeurs de transit intercommunal.

Buchelet est desservi par une voie en impasse : rue de l'Aubeton, qui se transforme en deux chemins agricoles :

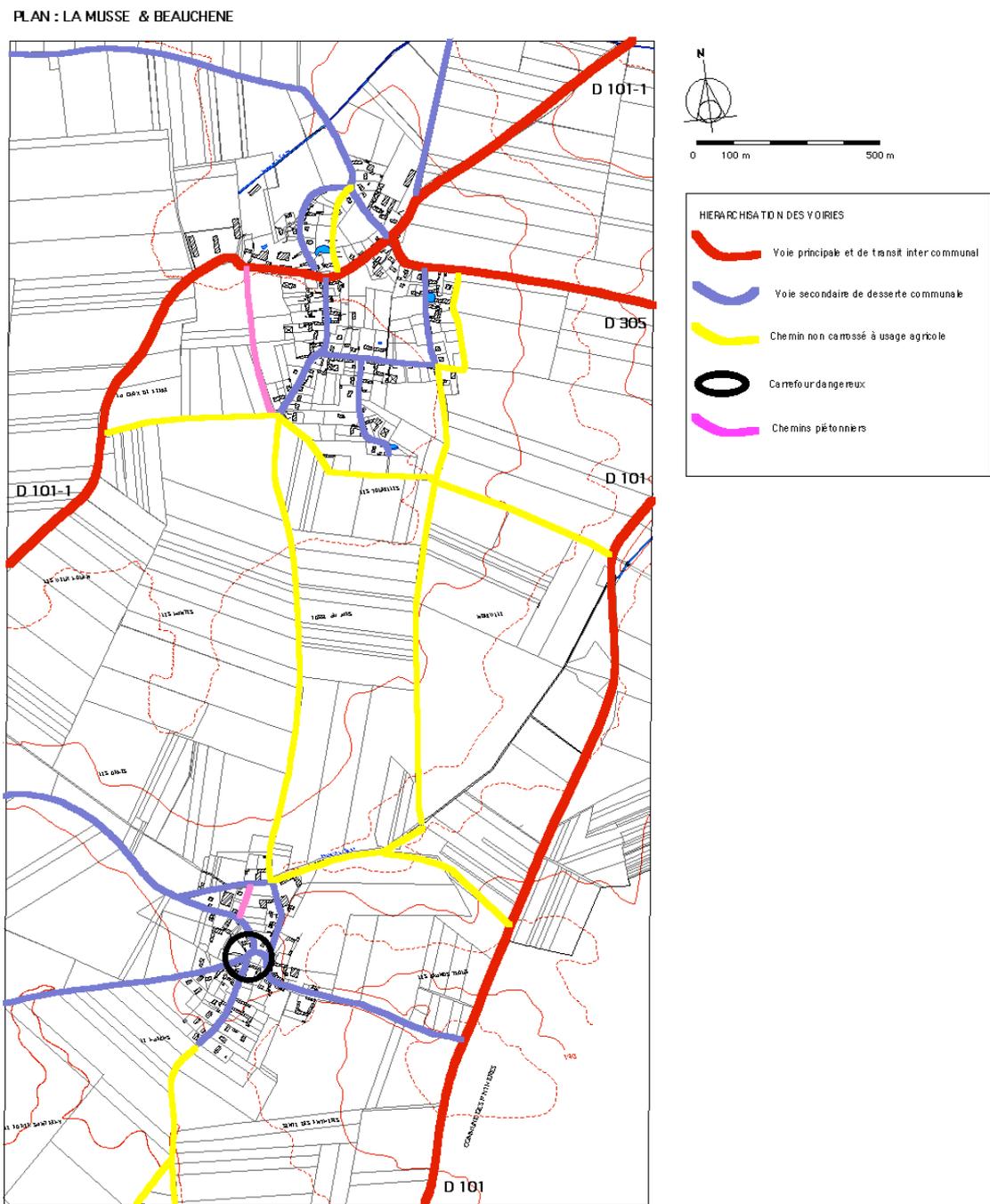
- L'un qui permet de rejoindre Bouchemont,
- L'autre qui permet de rejoindre les Joncs (rue du Clos des Vignes).

Les caractéristiques de ces voies agricoles ne permettent pas un trafic important de véhicules.

Les Joncs sont desservis par un carré de voies de desserte communale : rue de la Pilonnerie et rue du Chemin vert, le long desquelles s'est développée l'urbanisation (à l'abri des nuisances des axes de grandes circulations).

Beauterne ancien est desservi par une voie en impasse qui se transforme en voie agricole qui sort du territoire communal, il est une boucle sur la voie communale reliant Bouchemont à Allemant par les rues de la Hutte et de la Garenne. Aucune liaison directe n'existe entre Beauterne et Boutigny sur Opton.

Beauterne récent : La Butte de Beauterne est desservi par un bouclage de voies dont les caractéristiques rappellent celle d'un lotissement et de voies privées, plutôt que de voies de circulation ou de desserte communale, on entre et l'on sort en un point unique.

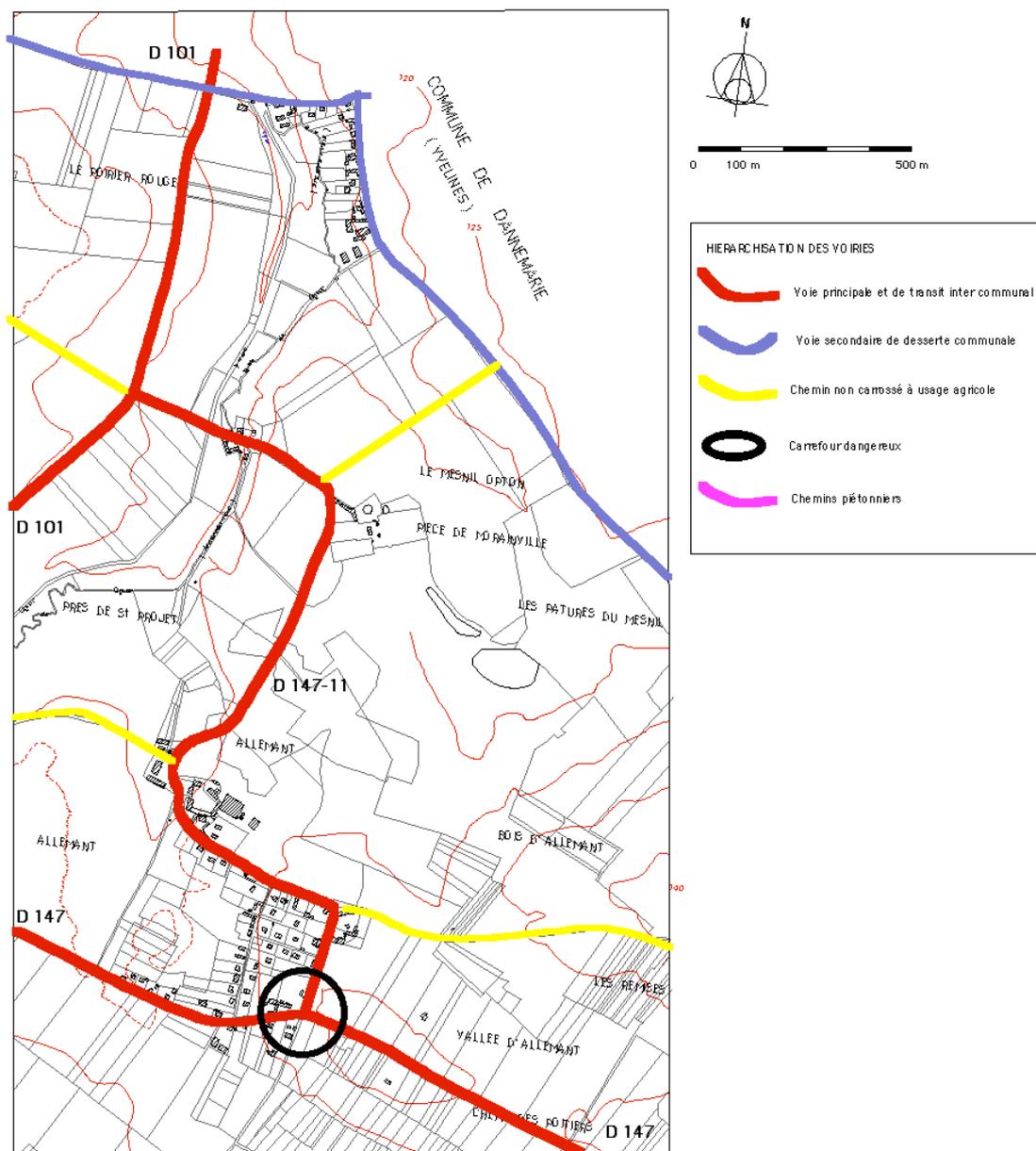


La Musse et Beauchêne. Ces deux hameaux aux caractéristiques similaires en matière de développement du bâti, de paysages, sont différents dans leur desserte viaire.

La Musse est traversée par la RD 101-1, qui relie Prouais à Boutigny sur Opton et se raccorde à la RD101 par la RD 305. La majorité de l'urbanisation s'est développée à l'écart de ces axes centraux.

Chacun de ces deux hameaux possède une voie enherbée. Sur la Musse, elle peut être perçue comme un chemin de tour de ville.

PLAN : ALLEMANT & DANNEMARIE



Allemant et Dannemarie possèdent des situations inverses.

Allemant est desservi par la RD 147 et RD147-11, toute son urbanisation s’est développée le long de ces axes. On en déduit que le trafic doit y être moins important que sur le RD 101. La RD 147-11 apparaissant comme un raccourci permettant d’éviter de passer par Boutigny sur Opton pour rejoindre Houdan.

Un carrefour reste dangereux du fait du relief, du manque de visibilité, il s’agit du carrefour entre RD 147 et 147-11 (rue des Etangs et rue de la Mare aux Biches).

Dannemarie s’est développée en contrebas de la RD 101 à l’abri des nuisances du trafic et en bordure de l’Opton.

D’une manière générale, la commune et l’ensemble de ses hameaux sont bien desservis par les routes départementales, qui sont classées en deux niveaux de trafic. Malgré les nœuds de circulation importants, il existe peu de carrefours dangereux. L’aménagement particulier des routes départementales de trafic moindre, avec une bande d’enrobé réduite et un accotement plat engazonné des deux côtés, contribue à donner une grande qualité paysagère à ces voies mais aussi à réduire la vitesse lors des croisements.

Les voies piétonnes sont absentes, du fait de chemins agricoles répandus et non carrossés (ce qui évite le passage des voitures).

9.2-Les transports publics :

Les transports publics :

En matière de déplacement, la commune DE BOUTIGNY-PROUAIS est desservie :

- LIGNES RÉGULIÈRES TRANSBEAUCE, Avec le ramassage scolaire vers Dreux

RAMASSAGE DU CAR COMMUNAL



Mairie de BOUTIGNY-PROUAIS
4, rue du Rosaire
28410 BOUTIGNY-PROUAIS
Tél. 02 37 43 00 43

HORAIRES DE RAMASSAGE DU CAR COMMUNAL

Attention, comme chaque année, il n'y aura pas de ramassage scolaire le matin de la rentrée. Par contre, le transport des enfants sera assuré le soir.

Les horaires ci-dessous indiqués sont susceptibles d'être modifiés dans les 15 jours suivant la rentrée scolaire (circulation du nouveau car ... nombre d'élèves à transporter sur chaque site avec respect de l'horaire de début de cours ...)

PAR MESURE DE SECURITE, PENDANT CETTE PERIODE D'ESSAI, avec chaque élève, même avec les plus grands, la présence d'un adulte est obligatoire au point de ramassage.

MATIN

Elèves pour le site scolaire de Prouais
Rentrée à 9 h 00

7 h 45	Bouchement	
7 h 48	Beauterne	Bouchement
7 h 52	Allemant	Beauterne
7 h 57	Dannemarie	Allemant
8 h 01	St Projet	Dannemarie
8 h 04	Cloches	St Projet
8 h 05		Cloches
		Descente des élèves à Boutigny

Elèves pour le site scolaire de Boutigny
Rentrée à 9 h 15

8 h 25		
	Elèves à la Garderie de Boutigny	
	Elèves habitant Boutigny	
8 h 29	Les Joncs	
8 h 32	La Musse	Les Joncs
8 h 35		
	Descente des élèves à Prouais	

8 h 38	Beauchêne	
8 h 41	Rosay	Beauchêne
8 h 44	Primevères	
8 h 50		
	Descente des élèves à Prouais	

8 h 55		Prouais
8 h 58		Primevères
9 h 00		Rosay
9 h 04		La Musse
9 h 08		
		Descente des élèves à Boutigny

SOIR

Elèves du site scolaire de Prouais
Sortie à 16 h 30

16 h 30		
16 h 35	Primevères	
16 h 38	Rosay	
16 h 42	Beauchêne	
16 h 45	Prouais - 2ème départ, si nécessaire en fonction du nombre d'élèves	
16 h 50	La Musse	
16 h 55		Descente des élèves de Boutigny et garderie

Elèves du site scolaire de Boutigny
Sortie à 16 h 45

17 h 00	Boutigny - 1er départ	
17 h 03	Bouchement	
17 h 06	Beauterne	
17 h 10	Allemant	
17 h 15	Dannemarie	
17 h 20	Cloches	
17 h 23	Boutigny - 2ème départ, si nécessaire en fonction du nombre d'élèves	
17 h 27	Les Joncs	
17 h 30	La Musse	
17 h 35	Beauchêne	
17 h 39	Rosay	
17 h 42	Primevères	
17 h 45		Terminus I

Lignes régulières

Le Conseil général apporte une importante aide aux familles euréliennes en participant largement à leurs frais de transports scolaires : plus de 14,5 millions d'euros pour près de 26 500 élèves subventionnés.

Des transports scolaires de proximité

Afin d'assurer au plus près des besoins locaux le transport des élèves (notamment pour les écoles primaires), le Conseil général a délégué sa gestion et son organisation à 104 organisateurs secondaires (communes, syndicats ou communautés de communes...). 430 circuits sont ainsi effectués chaque jour pour transporter plus de 18 000 élèves. Les coûts de transport sont couverts à 80% par le Département, chaque organisateur secondaire étant laissé libre de définir sa politique tarifaire. Le Conseil général subventionne d'autre part les régies pour l'acquisition de véhicules neufs (pour un parc total de 120 autocars).

Les scolaires sur lignes régulières

Les scolaires (notamment les collégiens et les lycéens) sont aussi transportés sur les lignes régulières du réseau Transbeauce, les lignes de train TER et les lignes régulières des départements voisins.

Le Conseil général subventionne les abonnements, soit un budget de plus 5 millions d'euros et 8 100 élèves transportés.

Des transports spécifiques

Afin d'assurer les transports scolaires des élèves ne pouvant emprunter les lignes régulières ou les circuits scolaires (scolarisation CLIS ou SEGPA, **handicaps**), le Conseil général a mis en place des transports spécifiques assurés par des taxis.

Près de 350 élèves sont ainsi transportés par plus de 70 taxis pour un budget d'environ 1,9 millions d'euros.

Pour les maternelles et les primaires, le transport scolaire est organisé par la commune,

Pour les collégiens, le transport est organisé par la communauté de communes du Pays Houdanais

- collège d'Houdan, Le SIVOM de région d'Houdan a en charge le transport scolaire.

Pour les lycéens, le transport est organisé par le Conseil Général d'Eure et Loir

- D83, à destination de la Queue les Yvelines
- Ligne Transbeauce à destination de Dreux

Afin de compléter l'offre de transport du réseau Transbeauce, le Conseil Général d'Eure et loir a mis en place un service de transport à la demande : « Transbeauce à la demande ». Ce service permet les déplacements sur réservation préalable, du lundi au samedi entre 9H et 17H à destination du chef lieu d'arrondissement ou du chef lieu de communauté de communes. Ce service est assuré par des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite, handicapées, malvoyantes ou non voyantes.

Les déplacements sur la commune.

La commune dans les réflexions sur son développement futur a intégré des projets de développement qui se traduisent par trois emplacements réservés inscrit au PLU :

- Une liaison piétonne protégée entre Bouchemont et Boutigny
- Une sente piétonne en chemin de tour de ville, reliant le lotissement au stade de Boutigny
- Une création de voie à Prouais pour faciliter les transits vers les silos.
- Une création de stationnement au niveau du stade de Boutigny.
- Une création de place et de stationnement autour de la place de l'église de Boutigny.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle, le Conseil Général d'Eure et Loir met à disposition des covoitureurs un site internet de mise en relation : www.covoiturage.eurelien.fr
Pour compléter le dispositif, le Conseil Général labellise progressivement, sur l'ensemble du département, des points de stationnement dédiés au covoiturage.

10- LES ENJEUX SUPRACOMMUNAUX :

10/1 les Schémas Directeurs et Les SCOT

Le SCOT des Pays De Houdan et Monfort

La commune de Boutigny - Prouais fait partie du périmètre du SCOT des pays de Houdan et de Monfort. Il concerne un territoire de 66 communes. Il est géré par un syndicat mixte regroupant deux communautés de communes qui ont elles mêmes une compétence SCOT, les CC du Coeur d'Yvelines (7 communes) et du Pays Houdanais (32 communes) et l'ensemble des 27 communes non membres d'une communauté de communes.

LE SCOT que la SMEUHAM a rendu caduque depuis le 14 décembre 2010

Le SMEUHAM a décidé de continuer d'exister sur une base de veille et du rôle d'interlocuteurs des pouvoirs publics (l'élaboration d'un nouveau SCOT ne pouvant être envisagé pour l'instant)

Toute modification ou révision des PLU doit être conforme au **SDRIF de 1994, celui qui est en vigueur** actuellement, mais les collectivités peuvent se référer au SDRIF adopté par le conseil régional en 2008 sous certaines conditions : lettre du préfet de Région ILE DE France qui a été adressée à l'ensemble des maires d'Ile de France et EPCI, en août 2011 à ce sujet.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le 07 AOUT 2011

N° 2011-9520/DNEA

Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France,
Préfet de Paris

à

Mesdames et Messieurs les Maires d'Ile de France
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI

Nos réf : PO
Affaire suivie par Sophie Lafenêtre
Tel : 01.40.61.86.89

Objet : Mise en œuvre de la dérogation au SDRIF de 1994 dans le cadre de la loi du 15 juin 2011

Le 15 juin 2011 a été promulguée la loi n° 2011-665 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France. Elle offre la possibilité aux collectivités de se référer au projet de schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF) adopté le 25 septembre 2008 par le Conseil régional pour les projets de modification ou de révision de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU ou document en tenant lieu et carte communale) sous deux conditions :

- d'une part, les dispositions invoquées du projet de SDRIF 2008 ne doivent pas être contraires à la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,
- d'autre part, le projet de modification ou de révision doit être compatible avec le projet de SDRIF 2008.

La loi introduit donc la possibilité de déroger aux dispositions du SDRIF de 1994, seul document actuellement en vigueur.

Afin de s'assurer que ces deux dispositions sont bien remplies, les collectivités doivent transmettre le projet de modification ou de révision au président du Conseil régional qui rend un avis dans un délai de 1 mois et au préfet de région qui prend une décision dans un délai de 2 mois. Passés ces délais respectifs, l'avis ou la décision est réputé favorable. La décision ou l'accord tacite du préfet de région est ensuite publié par la collectivité dans un journal diffusé dans le département.

La présente lettre a pour objet de vous préciser les modalités de saisine du préfet de région. Afin de permettre l'instruction des demandes de dérogation, je vous invite à joindre à votre courrier de saisine :

- le projet de modification ou de révision de votre document à un stade d'élaboration suffisamment avancé pour permettre aux services instructeurs d'apprécier s'il respecte les deux conditions pré-citées. Il convient d'entendre par-là un projet tel que vous l'auriez soumis à votre autorité délibérante en vue de son arrêt avant lancement des enquêtes réglementaires ;



119520

Immeuble le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone: 01 82 52 40 00

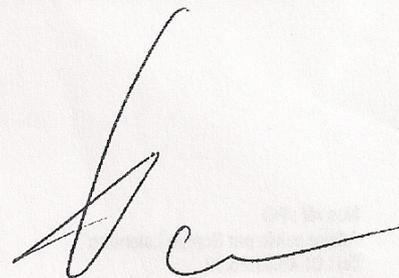
- une note explicative qui mentionne les dispositions du projet de SDRIF de 2008, dérogeant à celles du SDRIF de 1994 en vigueur, que vous souhaitez mettre en œuvre et leurs conséquences sur votre document.

Vous voudrez bien m'adresser ces pièces en deux exemplaires ainsi qu'en transmettre une copie directement :

- au préfet de département;
- à la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, service de l'aménagement – 21/23, rue Miollis – 75732 Paris cedex 15 – afin qu'elle puisse procéder à l'instruction préalable de la décision que je rendrai.

Je vous précise que cette décision devra être jointe à l'enquête publique relative au projet de modification ou de révision de votre document.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Daniel CANEPA

Copie :

- Messieurs les Préfets de département
- Monsieur le Président du Conseil régional d'Île-de-France
- Messieurs les Présidents des Conseils généraux

LE SDRIF

Logement, services, déplacements, activité, loisirs, qualité de l'air, espaces naturels sont autant d'éléments de la vie quotidienne pris en compte pour définir l'avenir de la région d'ici 2030. Adopté le 25 septembre 2008, le rapport de projet de Sdrif, constitue un document-cadre de référence pour l'aménagement et le développement de la région.

Pour favoriser l'égalité sociale et territoriale, anticiper les mutations climatiques et énergétiques, et développer le dynamisme et l'attractivité de la région, le Sdrif fixe plusieurs objectifs, dans une démarche globale de développement durable. Trois d'entre eux se distinguent :

- **Création de 60.000 logements neufs par an** : la Région souhaite fixer la moyenne des logements sociaux par commune à 30 % (23 % actuellement).
- **Préservation des espaces agricoles et forestiers** : plus des deux tiers de nouveaux logements devront sortir de terre dans l'agglomération parisienne. Préserver la biodiversité fait partie des critères qui ont permis d'établir une carte cernant les zones constructibles et limitant l'étalement urbain.
- **Développement des transports en commun** : une ville plus compacte nécessite des transports publics efficaces et une circulation automobile maîtrisée. Pour y parvenir, plus de 70 projets de transports en commun sont recensés d'ici 2030 dans le projet de Sdrif.

Ce projet est le fruit d'une longue concertation : le projet de Sdrif a ainsi été soumis aux huit départements et au Conseil économique et social de la Région Île-de-France, avant une vaste enquête publique à l'automne 2007. Il a ensuite été adopté par les élus régionaux le 25 septembre 2008. Il a été validé par l'Assemblée nationale le 31 mai 2011.

Conformément à l'accord intervenu avec le Gouvernement le 26 janvier 2011, le SDRIF est mis en révision à l'automne de la même année pour y intégrer notamment les projets du schéma de transport du Grand Paris Express.

Mise en révision du SDRIF (décret n°2011-1011 du 24 août 2011)

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France et **Alain Amédéo**, Viceprésident en charge de l'aménagement du territoire, ont présenté une communication pour la **mise en révision du Schéma directeur de la région Île-de-France** (SDRIF).

Conformément à la loi du 15 juin 2011, donnant une reconnaissance légale au SDRIF de 2008, et après les lois Grenelle et Grand Paris, la Région construit la métropole dans le cadre d'une cohérence d'ensemble, avec l'objectif de faire de l'Île-de-France un territoire de projets.

Le contenu du SDRIF de 2008 conserve sa pertinence : les défis écologiques, économiques et sociaux de l'Île-de-France sont plus que jamais d'actualité. L'intensification urbaine, la densification, la valorisation des espaces agricoles et naturels, la lutte contre l'étalement urbain et la réduction des nuisances restent des fondamentaux. Tout comme le développement des transports collectifs, la création sans précédent de logements et le développement de pôles économiques diversifiés.

Cependant, cette révision va permettre à la Région d'intégrer le schéma de transport du Grand Paris Express, l'objectif de création de 70 000 logements par an, et de prendre en compte le contenu des contrats de développement territorial (CDT). Ceux-ci devront être mis au service d'un projet d'aménagement cohérent, durable et solidaire entre tous les territoires franciliens.

De plus, la Région maintient ses objectifs de 30% de logements sociaux dans chaque nouveau programme de construction. L'objectif de création d'emplois va être mis à jour.

Les instances de pilotage et de suivi de la révision

La révision du SDRIF est pilotée par la Région dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant également le Préfet de Région, le Président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Ce comité peut être élargi aux présidents des Conseils généraux, à l'Association des maires d'Île-de-France, Paris Métropole, et des Chambres consulaires régionales.

La Région associe également l'AIGP à la révision afin de traduire concrètement les objectifs et orientations du SDRIF et permettre la mise en oeuvre d'un urbanisme de projet.

Associer les Franciliens

La Région va organiser plusieurs rencontres territoriales à l'échelle des grands territoires fonctionnels (la vallée de la Seine, le grand Roissy, le Cône sud francilien de l'innovation, l'Est francilien...) ainsi qu'une « conférence territoriale régionale ». Objectif : construire une stratégie collective de mise en oeuvre des grands projets du SDRIF.

Les Franciliennes et les Franciliens vont également être mobilisés : **une très large enquête publique sera organisée par la Région à l'échelle de toute l'Ile-de-France** afin que chacun puisse donner son point de vue et influencer sur le contenu du SDRIF.

LE SDRIF 1994 OPPOSABLES AUX TIERS et AUX PLU:

Conforter l'ambition européenne d'une grande métropole européenne et mondiale :

- important pôle tertiaire et de recherche
- très riche patrimoine touristique et culturel régional
- important noeud de communication avec 2 aéroports internationaux, un réseau de lignes de trains à grande vitesse la reliant aux grandes villes françaises et européennes.

Affirmer la nécessaire complémentarité avec le bassin parisien

L'Ile-de-France et le bassin parisien sont complémentaires. La croissance de ce territoire de 20 millions d'habitants entraînera celle de tout le pays. La DATAR en concertation avec les collectivités a défini des projets comme :

- la « rocade routière des cathédrales » reliant les grandes métropoles du bassin parisien,
- le canal Seine nord,
- l'amélioration des accès à l'aéroport de Roissy...

Une croissance raisonnable, définie au CIAT de Mende Le SDRIF, en cohérence avec la politique nationale d'aménagement du territoire est fondé sur une volonté de maîtriser la croissance de l'Ile-de-France et retient une perspective de population de 11,8 millions d'habitants pour 2015 – ce qui c'est finalement avéré juste - et non 13 millions selon la poursuite des tendances antérieures.

- la croissance correspondante des emplois est estimée à 710 000.

Les objectifs du projet d'aménagement de l'Ile-de-France

Un environnement sauvegardé

Le SDRIF se fixe comme objectifs dans le domaine de l'environnement :

- respect de la nature et des paysages.
- réduction de 30% de la consommation des espaces agricoles par rapport à la tendance passée.
- faire entrer la nature dans la ville pour pallier les carences dans certains secteurs urbanisés. Des liaisons entre les espaces verts sont déjà affirmées.
- réduire les nuisances qui affectent la vie quotidienne des habitants par la limitation du bruit, l'amélioration du traitement des déchets et des eaux usées.

Des solidarités renforcées Pour offrir des logements plus nombreux, l'objectif du SDRIF est de construire en moyenne annuelle 53 000 logements diversifiés en taille, en localisation et en prix.

La mise en œuvre des anciens schémas d'aménagement a eu des effets positifs sur l'équilibre habitat – emploi.

- la réduction des déséquilibres habitat-emplois s'appuie sur le dispositif de régulation basé sur des conventions entre l'Etat et les communes.
- la lutte contre les exclusions, la réinsertion dans la ville les quartiers en crise sont réaffirmées...

Des échanges facilités – point fort du document Le SDRIF a pour ambition de favoriser l'adaptation de l'offre de transports à l'évolution de la région. Les habitants de la région doivent se déplacer facilement tant pour les échanges avec l'extérieur de la région que pour les déplacements internes à l'Ile-de-France.

Les objectifs que se fixe le SDRIF sont :

- de multiplier les choix des modes de déplacement,
- de fluidifier les échanges,
- d'améliorer le réseau routier de rendre plus performants les transports en commun.

Le projet d'aménagement de l'Ile-de-France

Une organisation polycentrique

Le principe du polycentrisme à l'échelle de l'Ile-de-France est fortement affirmé dans les schémas d'aménagement depuis 1965 avec la création des villes nouvelles, des pôles restructurateurs de banlieue et des réseaux de transport. Comme pour les précédents plans d'aménagement, le SDRIF se fixe pour objectif la lutte contre l'extension en tâche d'huile, la

congestion du centre, la concentration des grands équipements dans la zone centrale. Il préconise des espaces de respiration.

« Le schéma directeur a pour vocation de structurer l'espace en créant les conditions d'un meilleur équilibre entre l'habitat et l'emploi et d'une solidarité accrue entre les différentes composantes de la région ».

Le polycentrisme proposé par le SDRIF est hiérarchisé. Il distingue :

- les centres d'envergure européenne capables d'accueillir des entreprises internationales. Paris, la Défense, Roissy, Marne-la-Vallée, Orsay-Saclay-Massy, Orly repris par les OIN actuelles.
- les secteurs de redéveloppement de la proche couronne destinés à restructurer la zone centrale et lutter contre les déséquilibres entre l'ouest et l'est : la Défense, Plaine-Saint-Denis Le Bourget, Gennevilliers, Seine-amont site des anciennes usines Renault de Billancourt.
- les villes nouvelles devenues maintenant "adultes" qui doivent assurer en grande couronne l'effet d'entraînement dont les nouveaux sites urbains ont besoin pour réussir leur développement.
- les villes de la couronne rurale : Mantes, Meaux, Melun ainsi que les « villes traits d'union » où le développement est à favoriser. Les bourgs et villages sont soumis à un développement modéré.

Le SDRIF de 1994 marque un certain retour vers la zone dense avec l'affirmation des secteurs de redéveloppement de petite couronne.

Il est nécessaire d'adapter le réseau routier et de transport en commun principalement pour les liaisons tangentielles afin de faire face à la croissance démographique et économique de la grande couronne.

Préservation et valorisation du milieu rural et de la ceinture verte, création d'une trame verte dans l'agglomération

En grande couronne, le SDRIF préconise une consommation économe de l'espace agricole pour l'urbanisation estimée à 1 750 hectares par an et le maintien voire le développement des espaces naturels existants. Un outil spécifique doit être créé pour observer et suivre la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation.

En moyenne couronne, le SDRIF a vocation à préserver la ceinture verte.

Dans la zone dense de l'agglomération, le SDRIF préconise la création d'espaces verts notamment dans les secteurs présentant des carences ou de redéploiement économique et urbain proches de la capitale.

Organisation des transports

Les réseaux de transports sont le principal instrument d'organisation de la région. Ils doivent faire face à une perspective de forte croissance de la demande de déplacements à l'horizon 2015.

Le SDRIF vise au développement d'un véritable réseau maillé de transports collectifs dans la proche couronne, outil de la reconquête urbaine. En grande couronne, le renforcement des radiales de transport en commun et de tangentielles routières est préconisé.

Le réseau de transport en commun est structuré en trois niveaux hiérarchisés :

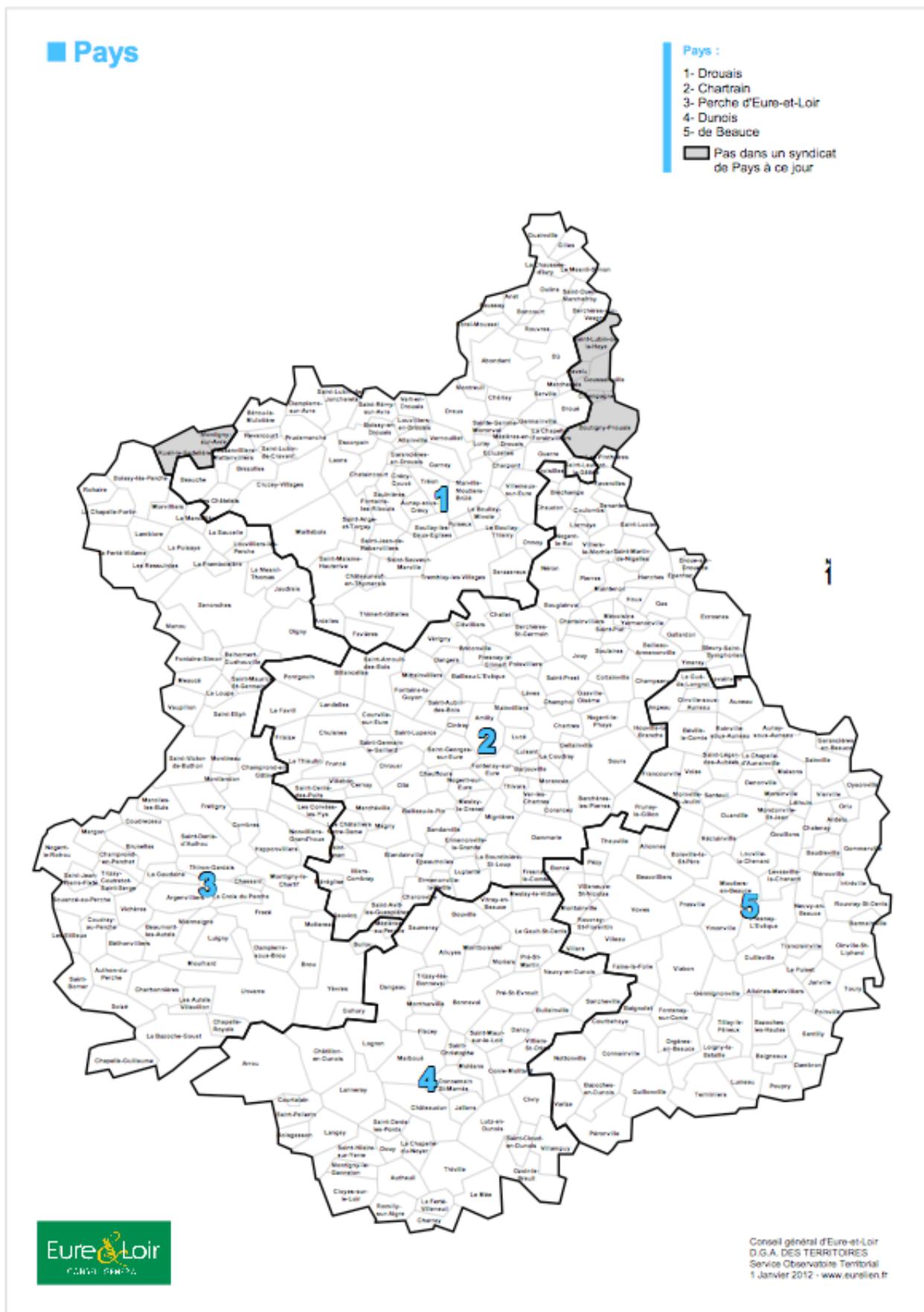
- le réseau principal constitué d'infrastructures à grands gabarits : EOLE, METEOR, RER,
- le réseau de métro étendu, comportant une rocade nouvelle en proche couronne,
- un réseau complémentaire de transport en site propre (tramway, lignes de bus en sites protégés).

Dans le domaine routier la priorité est donnée au bouclage de l'autoroute A86 et de la Francilienne, troisième rocade autour de Paris. Un réseau entièrement concédé de voiries souterraines en zone centrale est destiné à décongestionner les voies de surface.

La commune de BOUTIGNY PROUVAIS à son échelle de ville rurale, respecte les préconisations du SDRIF de 1994 :

- ***développement modéré***
- ***consommation économe de l'espace naturel***
- ***maintien des espaces naturels existants***

10/2 les Pays et agglomérations



La commune de BOUTIGNY-PROUAIS ne fait partie d'aucun pays d'Eure et Loir.

Elle fait cependant partie du Pays Houdanais :

Le **pays houdanais** est une petite région naturelle de l'ouest des Yvelines et de l'est de l'Eure-et-Loir, en France. Elle est centrée autour de Houdan, ville historique et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie. Cette région correspond sensiblement sur le plan administratif à la communauté de communes du pays Houdanais dont le périmètre est à cheval sur les deux départements. Elle est parfois considérée comme une partie du Drouais.

Le pays houdanais est une région de plaine relativement vallonnée, centrée sur la vallée de la Vesgre (affluent de rive droite de l'Eure), adossée vers l'est et le sud-est aux hauteurs du massif de Rambouillet, assurant vers le nord la transition avec le plateau du Mantois et ouverte à l'ouest vers la vallée de l'Eure.

C'est une région rurale, à faible densité de population, peu boisée, consacrée à la grande culture des céréales et des oléo-protéagineux.